



SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

Rapport de Présentation

Etat Initial de l'Environnement

Approuvé en Comité Syndical

le 13/02/12

SCOT
Le Havre Pointe de Caux Estuaire

Sommaire

Introduction...p.7

L'environnement dans un SCoT
L'environnement du Pays
Les bonnes questions

Le diagnostic environnemental local...p.9

Les Ecosystèmes

p.11

Les Ressources Naturelles

p.20

Les Pollutions et la Santé

p.24

Les Menaces et Dangers

p.27

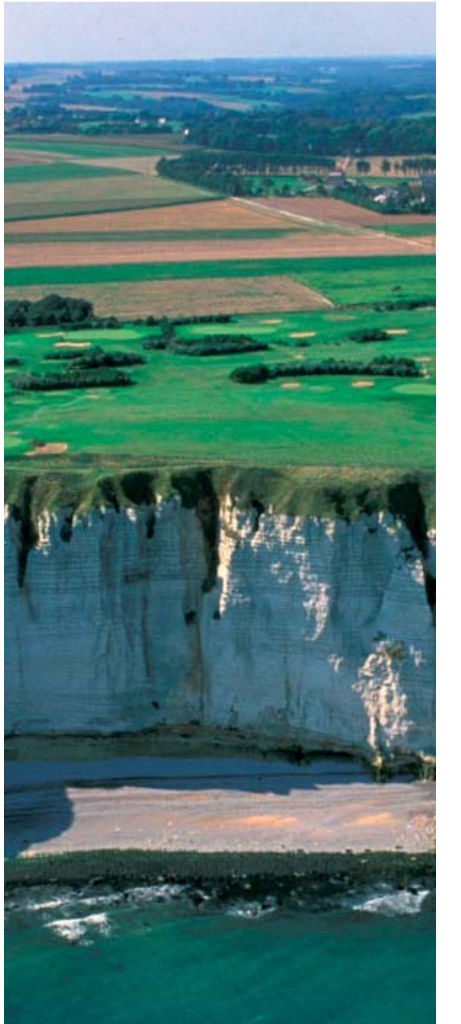
Les Patrimoines Environnementaux

p.41

Les Cadres de Vie

p.45

Les enjeux environnementaux du SCoT...p.49



Préambule



Le territoire du SCoT correspond au **territoire du Pays** qui regroupe trente-trois communes : dix-sept communes de la Communauté D'Agglomération Havraise (**CODAH**) et seize de la Communauté de Communes de Saint-Romain de Colbosc (**CCSRC**), pour une superficie de 344 kilomètres carrés.

La qualité de l'environnement sur notre territoire est une **attente des habitants, un critère d'attractivité économique**, une exigence de **vigilance pour la sécurité des générations futures**.

Les réflexions lancées dans le cadre de l'élaboration du SCoT et les orientations de son Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) ont l'obligation de prendre en considération la protection et **la reconquête de la qualité et des équilibres environnementaux**. Le SCoT dessinera sur le territoire un avenir qui doit développer la socio-économie, mais aussi prévenir les problèmes écologiques et envisager les enjeux de durabilité.

Le présent document, "Etat initial de l'environnement" a pour objet de dresser les grandes lignes du **"portrait" de l'environnement actuel du Pays "le Havre, Pointe de Caux Estuaire"** et de ses caractéristiques stratégiques.

Ce profil environnemental a **deux objectifs** :

- c'est une **présentation synthétique et pédagogique** des spécificités de l'environnement local dans le but de donner aux élus et acteurs du SCoT les grandes lignes de la connaissance environnementale nécessaire à toute anticipation,
- c'est une **analyse méthodique et proportionnée** des spécificités et des enjeux qui servira de base de référence pour évaluer la pertinence environnementale et adapter le projet du SCoT.

Rappelons qu'aujourd'hui, tous les plans et programmes stratégiques doivent faire l'objet d'une **évaluation environnementale**, s'appuyant sur un **état initial préalable**.



L'environnement dans un SCoT

◆ Multiplicité des questions concernées

L'environnement est une préoccupation légitime, mais un concept vague et très ouvert. Les délimitations et interprétations en sont multiples.

Le Code de l'Urbanisme (art. L.110) cite l'aménagement du Cadre de Vie, la gestion économe du sol, la protection des milieux naturels et des paysages, ainsi que la sécurité et la salubrité publique et les équilibres urbain/rural.

Les documents d'urbanisme (art. L.121-1) déterminent les conditions permettant d'assurer une utilisation économe et équilibrée des espaces naturels, urbains, péri-urbains et ruraux, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des écosystèmes, des espaces verts, des milieux, sites et paysages naturels ou urbains, la réduction des nuisances sonores, la sauvegarde des ensembles urbains remarquables et du patrimoine bâti, la prévention des risques naturels, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature.

◆ Nécessité de croiser les regards avec méthode

Les "éclairages" à porter sur l'environnement d'un territoire sont multiples. La méthodologie d'évaluation environnementale des plans et programmes stratégiques du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable préconise d'analyser l'état initial de l'environnement en dressant un "profil environnemental" du territoire, qui s'examine au travers de six dimensions.

Chacune de ces dimensions est un regard transversal sur plusieurs thèmes environnementaux, souvent porté par une catégorie d'acteurs (économiques, scientifiques, sociaux...) ou répondant à des problématiques particulières.

◆ Finalités environnementales du SCoT

Le SCoT est un outil de gestion de l'environnement au travers de la gestion de l'espace et de la recherche de cohérence.

Le SCoT (art. L.121-1) détermine les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces naturels et agricoles ou forestiers. Pour ce faire, il détermine la typologie des espaces et sites naturels ou urbains à protéger et peut aussi en définir la localisation ou la délimitation.



L'environnement du Pays

◆ Cinq entités très différentes

Le territoire du Pays du Havre Pointe de Caux Estuaire « est une pointe de f èche dirigée vers la mer, vers le grand large, donc. »*. Présentant des reliefs et milieux très différents, ce Pays original peut être décrit en cinq entités distinctes :

- ◆ **la mer**, source de richesses naturelles, mais aussi logistiques,
- ◆ **la façade « maritime »** et les falaises mortes ou viv es, aux paysages changeants et à la biodiversité importante,
 - ◆ **la plaine alluviale** et sa bipolarité : naturelle et préservée à l'Est, industrialisée et portuaire à l'Ouest,
 - ◆ **le plateau**, ses têtes de thalweg et son paysage d'openfields, égayé de quelques vallées (Lézarde, vallons de l'estuaire...),
 - ◆ **les espaces urbanisés**, dans leur acception la plus large (villes, villages...), c'est à dire les paysages où le bâti est prédominant.

◆ La complexité des pressions et équilibres

Les interactions et équilibres entre ces entités sont nombreuses, sources de confrontations, mais aussi de richesses. Dans cet espace contraint (par la mer, les falaises...), les espaces urbanisés et les activités économiques exercent une pression croissante sur les espaces et ressources naturelles dont dispose encore ce territoire :

- ◆ pression sur la qualité de l'air , en raison des pollutions atmosphériques dues à l'activité industrielle et à la croissance des déplacements,
- ◆ pression sur les ressources en eau (prélèvement, pollution...),
- ◆ pression sur les grands ensembles naturels en raison des besoins fonciers croissants de développement éco-portuaire et industriel (Port 2000 et la vallée de Seine, étalement urbain),
- ◆ imperméabilisation des sols et pression sur les espaces ruraux en raison de la périurbanisation et de la modification des pratiques agricoles,
- ◆ croissance de la production de déchets,
- ◆ pollution des sols héritée de plusieurs générations successives d'industries...

◆ Une image ambiguë à reconquérir

Pour autant, les « espaces de vie » et la qualité des ressources et « services environnementaux » constituent un bien commun à ces cinq entités. C'est par la reconquête des points les plus négatifs, la préservation et la valorisation du patrimoine naturel, culturel et paysager que les collectivités publiques préserveront et légueront une qualité de vie nouvelle. Cela permettra peut-être aussi de développer une nouvelle attractivité pour ce Pays.

Les bonnes questions

Les six dimensions évoquées ci-dessus (méthodologie d'évaluation environnementale des plans et programmes du MEDD) permettent une approche large et complète des enjeux environnementaux. Lors de cette phase préparatoire du SCoT, il est plus important de **se poser les questions adéquates** que de collecter de manière exhaustive des données environnementales sur le Pays. L'observation fine et complète de l'environnement restant un objectif à long terme.

◆ Sur la dimension **écologique** de l'environnement local

Quel est l'**état d'équilibre** (déséquilibre) des systèmes et structures naturelles ?
Quelles **connaissances**, quels niveaux d'observation avons-nous de ces systèmes ?
Les **politiques** mises en œuvre (protection, gestion, restauration) répondent-elles aux enjeux ? Sont-elles opportunes ?

◆ Sur la dimension **économique** de l'environnement local

Quelles **ressources environnementales** sont produites, utilisées ou potentiellement disponibles sur le territoire ?
Quelle est la **qualité**, la **valeur**, le niveau de **valorisation** de ces ressources ?
Ces ressources sont-elles **gérées précautionneusement** ?

◆ Sur la dimension **sanitaire** de l'environnement local

Quels paramètres environnementaux peuvent **impacter de manière chronique l'état de santé** physique ou psychique des habitants ?
Quelles sont les **sources de pollution** et quelles sont les **populations les plus exposées** ?
Quel est l'état de **connaissance** et de suivi ?
Les politiques et dispositifs de prévention **répondent-ils aux enjeux** ? Sont-ils **opportuns** ?

◆ Sur la dimension **sécuritaire** de l'environnement local

Quels dangers, risques (naturels ou industriels) peuvent **impacter les biens et les personnes, les écosystèmes** ?
Quelles évolutions, quelles **menaces** à court et moyen termes et quelle **hiérarchie** dans les risques ?
Les **politiques et dispositifs de prévention** mis en œuvre à l'échelle du territoire répondent-ils aux enjeux ? Sont-ils **opportuns** ?

◆ Sur la dimension **culturelle** de l'environnement local

Quelles caractéristiques environnementales constituent des **richesses culturelles** ou naturelles ?
Lesquelles doit-on préserver et transmettre aux **générations futures** ?
Quelles ont été les principales **pertes** patrimoniales ? Qu'est-ce qui est **menacé** ou **valorisé** actuellement ?
Les **politiques** actuelles répondent-elles aux enjeux dans ce domaine ?

◆ Sur la dimension **attractive et sociale** de l'environnement local

Quels éléments participent au **bien-être des habitants**, à l'**attractivité** du territoire, à son image ?
Quelles **nuisances** ont l'effet inverse et dans quels sens se font les **évolutions** ?
Les **politiques de reconquête** et de valorisation répondent-elles aux enjeux ?

...Ebaucher des réponses et orienter sur ces bases la réflexion stratégique du SCoT est l'ambition de ce diagnostic.



LE DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL





PROFIL ENVIRONNEMENTAL

Le diagnostic est structuré comme un "profil environnemental" : outil stratégique d'évaluation préalable, complète et rapide, des grandes caractéristiques descriptives d'un territoire, examinées au travers des six dimensions.

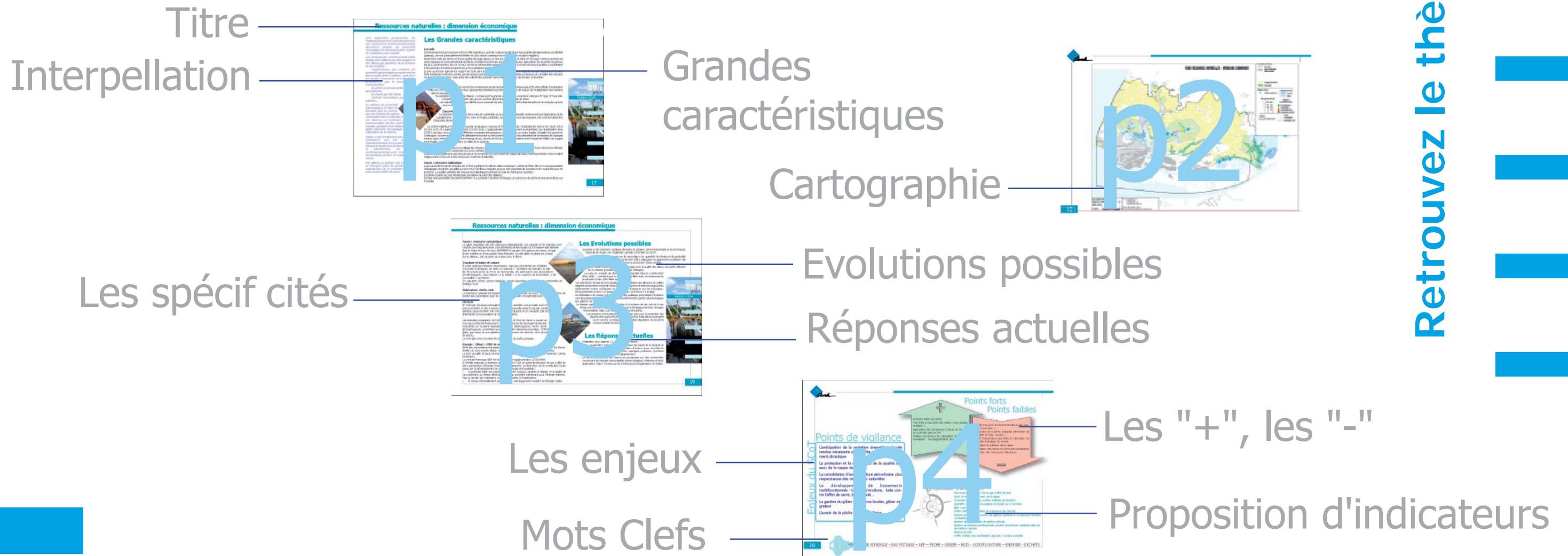
Le choix et l'appréciation générale des six dimensions ont été validés avec l'Atelier Environnement du SCoT lors de sa séance de travail du 08 octobre 2004.

REPNSES AUX QUESTIONNEMENTS

Les réponses aux questions précédentes (Cf p. 9) sont traitées globalement dans les chapitres suivants. Les données et appréciations ont été travaillées dimension par dimension, avec l'ensemble des membres de l'Atelier Environnement du SCoT lors de la seconde séance du 03 décembre 2004 et validées globalement lors de la séance du 09 février 2005, où ont été évoqués les enjeux de manière synthétique.

ICI

LES REPONSES, LECTURE RAPIDE



Ecosystèmes - dimension écologique

Les grandes caractéristiques

L'écologie scientifique appliquée à l'aménagement local sert la préservation intégrée de la faune et de la flore, pour une plus grande attractivité du territoire et une richesse vivante des paysages à découvrir. Mais elle vise également une meilleure gestion spatiale du cycle de l'eau, de la fonctionnalité écologique des zones humides, des mares et têtes de vallons maintenus en herbages (Cf. infra, "la notion de réseau biologique")

Le « site naturel » du Pays est à la fois très original et considérablement modifié par les interventions humaines anciennes et récentes.

« L'éco-complexe fonctionnel » (agro-systèmes, zones humides, façade maritime littorale..) conserve un potentiel écologique fort, malgré un niveau élevé de perturbations et de déséquilibres, dû aux interventions d'une époque où l'on se souciait peu de la protection de la nature.

L'estuaire de la Seine, bien que très artificialisé constitue l'un des écosystèmes majeur de Normandie. Il occupe toute la partie sud du territoire du SCOT. Tout le plateau Nord, qui accueille des écosystèmes plus ordinaires, est actuellement vide de réflexions et de planifications écologiques.

Aujourd'hui, autour de l'estuaire, apparaît une recherche ambitieuse de compromis avec des zonages et de nouveaux équilibres délicats entre économie et écologie. C'est une démarche exemplaire au niveau européen.



Le site biophysique du Pays est original (pointe de plateau crayeux, estuaire) et composite, il juxtapose plusieurs écosystèmes :

- champs cultivés et prairies artificielles, aux fonctions perturbées et qui subissent un appauvrissement de leur biodiversité,
 - bosquets et bois, constituant un maillage aujourd'hui très lâche sur le territoire,
 - franges de pelouses littorales sur le rebord des falaises, très sensibles à la fréquentation touristique (GR),
 - prairies humides de fond de vallée, encore pour partie préservées dans l'estuaire amont,
 - roselières et vasières, à la productivité biologique importante, et connues pour leur richesse en oiseaux,
 - platier rocheux, ses algues et espèces animales qui lui sont liées,
 - ainsi que toutes les qualités d'eaux : douces, saumâtres, salées...
- Ces nombreux écosystèmes multiplient les situations d'interfaces écologiques : zones d'échanges complexes, terre/mer, plateau/marais, ville/péri-urbain, péri-urbain/rural...

Sur ce territoire, les milieux et équilibres écologiques ont été très fortement modifiés, avec une accélération depuis deux siècles :

- superficies imperméabilisées, nombreuses infrastructures (fragmentation), peu de forêts subsistent,
- l'agriculture s'est intensifiée : 66% des prairies retournées depuis 30 ans, apports d'engrais et pesticides,
- 80% des zones intertidales ont été remblayées ou poldérisées en 150 ans (vasières, prés-salés, bancs de sable...)

Sur un territoire d'équilibres naturels si complexes, les contraintes physiques et les forces de la nature restent influentes pour l'aménagement, l'avenir de la sécurité et des aménités environnementales :

- falaises actives littorales, bassins versants et lits majeurs, vallées, versants calcaires et réseaux karstiques,
- dynamiques marines fortes, cycle de l'eau contraignant, zones humides multifonctionnelles équilibrantes,
- cycles des éléments chimiques naturels : déséquilibre de la matière organique des sols, lessivage/accumulation d'azote...
- habitats biologiques remarquables de l'Estuaire, des falaises et vallièuses, faune et flore sauvages, oiseaux poissons, mollusques et crustacés.

Pourtant, le Sud-Est du territoire (estuaire intérieur) est une zone aujourd'hui très protégée (Parc Naturel Régional, Réserve Naturelle, Site Natura 2000...).

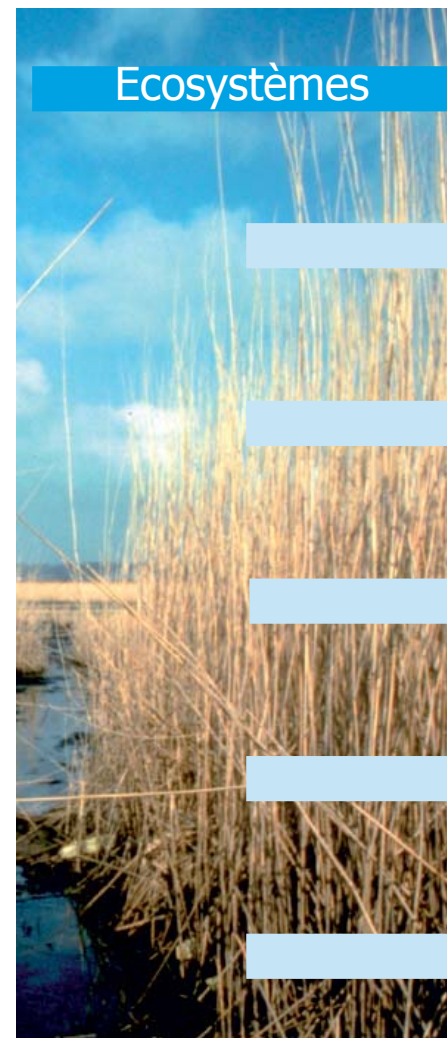
LA NOTION DE RESEAU BIOLOGIQUE

Le réseau biologique local, est composé de structures paysagères, véritables espaces réservoirs de nature sauvage. Ces espaces permettent les déplacements vitaux de la faune. L'artificialisation des milieux forme des coupures (grandes routes, zones urbaines ou industrielles), de même que les grands îlots d'agriculture intensive.

Le réseau biologique de territoire du pays « pointe de Caux-estuaire » n'a jamais été étudié. Cependant, de grandes caractéristiques peuvent être dégagées :

- très réduit pour les espèces forestières (disparition des milieux).
- pour les espèces des zones humides, l'estuaire constitue un réservoir biologique d'ampleur extra locale.
- pour les espèces thermophiles (reptiles, insectes aimant la chaleur), le réseau biologique se réduit aux versants et falaises de la vallée de Seine, exposées au Sud.

Les vallons et vallées qui entaillent le plateau constituent des zones écologiques plus riches à préserver.



Zonages d'inventaire, de gestion contractuelle et de protection

Inventaires patrimoniaux

→ Les ZNIEFF

L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique (ZNIEFF) est un recensement national établi à l'initiative et sous le contrôle du Ministère chargé de l'Environnement. L'inventaire identifie, localise et décrit les territoires d'intérêt patrimonial pour les espèces vivantes et les habitats naturels. L'inventaire ZNIEFF est un outil de connaissance. Il ne constitue pas une mesure de protection juridique directe.

Le territoire du SCoT Le Havre Pointe de Caux Estuaire est concerné par **12 ZNIEFF de type I et 4 ZNIEFF de type II**.

→ Les ZICO

Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux correspondent à des zonages d'inventaire qui ont été réalisés dans le but de recenser les zones favorables pour la conservation des oiseaux sauvages. Ces inventaires ont été effectués préalablement à la désignation des Zones de Protection Spéciale (ZPS).

Le territoire du SCoT Le Havre Pointe de Caux Estuaire compte une ZICO : **ZICO n° 00024 « Estuaire et embouchure de la Seine »**.

Gestion contractuelle et engagements internationaux

→ Réseau Natura 2000

Deux textes européens établissent la base réglementaire de ce réseau écologique européen Natura 2000 :

Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 dite directive « Habitats », concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;

Directive 79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 dite directive « Oiseaux », concernant la conservation des oiseaux sauvages, modifiée dernièrement par la directive 2008/102/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 et la Directive 2009/147/CE du Parlement européen et du Conseil du 30 novembre 2009.

Le territoire du SCoT Le Havre Pointe de Caux Estuaire compte **3 sites Natura 2000 : deux Zones Spéciales de Conservation et une Zone de Protection Spéciale**.

→ Parc Naturel Régional « Les Boucles de la Seine normande »

Les Parcs naturels régionaux, médiateurs, permettent la mise en cohérence sur le territoire de politiques publiques sectorielles et géographiques en privilégiant le contrat. Ils recherchent la complémentarité entre des objectifs de protection et de développement d'un territoire habité.

Une partie du territoire du SCoT Le Havre Pointe de Caux Estuaire est située dans le **Parc Naturel Régional « Les Boucles de la Seine normande »** : communes de Saint-Vigor-d'Ymonville et La Cerlangue.

→ Forêts relevant du régime forestier

Les forêts relevant du régime forestier sont astreintes à un régime obligatoire de planification de leur gestion qui intègre les interventions directement liées à la gestion courante (*interdiction de coupes, limitation du passage des véhicules...*).



Le SCoT Le Havre Pointe de Caux Estuaire compte une forêt soumise au régime forestier. Elle se situe sur la commune de Montvilliers.

Protections réglementaires

→ Réserve Naturelle Nationale de l'Estuaire de la Seine

Les territoires classés en réserve naturelle ne peuvent être ni détruits ni modifiés dans leur état ou dans leur aspect, sauf autorisation spéciale du préfet, ou dans certains cas, du ministre chargé de la protection de la nature.

Une grande partie de la **Réserve Naturelle Nationale de l'Estuaire de la Seine** est située sur le territoire du SCoT Le Havre Pointe de Caux Estuaire. Il s'agit d'une vaste zone humide de plus de 8 000 ha.

→ Espaces remarquables du littoral – Loi Littoral

La loi Littoral de 1986 vise à encadrer l'aménagement et protéger les espaces remarquables de la bande littorale.

Sur le territoire du SCoT Le Havre Pointe de Caux Estuaire, **les falaises littorales ainsi que les falaises mortes et les vallons associés sont identifiés comme espaces remarquables.**

→ Sites Classés

Un site est classé en raison de son intérêt général du point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque (Articles L. 341-1 à L. 341-22 et R. 341-1 à R. 341-31 du code de l'environnement). Les sites classés ne peuvent être ni détruits ni modifiés dans leur état ou leur aspect, sauf autorisation spéciale. Ce classement offre une protection renforcée en comparaison de l'inscription.

Le territoire du SCoT Le Havre Pointe de Caux Estuaire compte **8 Sites Classés et 5 Sites Inscrits.**

Protections par maîtrise foncière :

→ Sites du Conservatoire du Littoral

Le Conservatoire du littoral, membre de l'Union Mondiale pour la Nature (UICN), est un établissement public créé en 1975. Il acquiert des terrains fragiles ou menacés et en confie la gestion aux communes, à d'autres collectivités locales ou à des associations pour qu'ils en assurent la gestion dans le respect des orientations arrêtées.

Une **partie des terrains de la réserve naturelle nationale** a été acquise par le Conservatoire du Littoral, ainsi que **quelques terrains du littoral.**

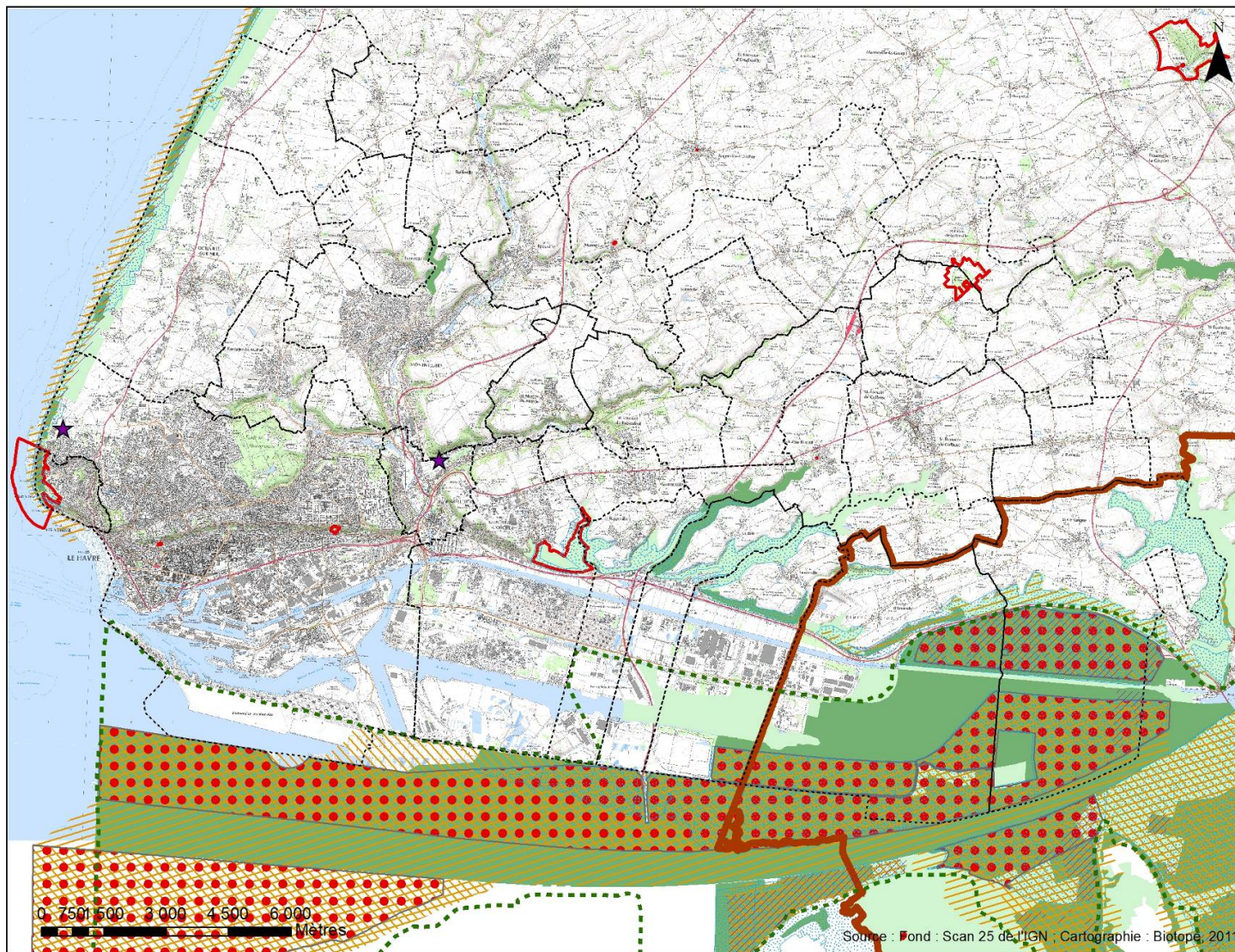
→ Espaces Naturels Sensibles (ENS) du Conseil Général de Seine-Maritime

Afin de préserver et de valoriser le patrimoine naturel local, le Département de Seine-Maritime met en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des milieux naturels les plus remarquables grâce aux Espaces Naturels Sensibles. Cette politique d'action foncière intègre l'acquisition de sites remarquables (14 sites dont 5 aménagés avec circuits pédagogiques de découverte), la mise en place de zones de Prémption au titre des Espaces Naturels Sensibles (le Plateau de Dollemard au Havre et le Cap d'Ailly à Sainte-Marguerite-sur-Mer), des conventionnements avec des propriétaires privés et agriculteurs, et le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL) pour la protection de la façade maritime du département.

Le territoire du SCoT compte deux ENS. "**Le Cap de la Hève - plateau de Dollemard**", classé espace naturel sensible en 1999 est situé sur la commune du Havre, il s'étend sur 95 hectares. Le dernier ENS, a été identifié sur la commune d'Harfleur, il s'agit du "**Domaine de Colmoulins**".

Synthèse des zonages de conservation et d'inventaire présents sur le territoire du SCoT

Le tableau suivant reprend les différents zonages de protection et d'inventaire présents sur le territoire du SCoT.



Inventaires patrimoniaux

- ZNIEFF type I
- ZNIEFF type II
- ZICO

Réseau Natura 2000

- Zone Spéciale de Conservation
- Zone de Protection Spéciale

Gestion contractuelle

- Parc Naturel Régional

Protection réglementaire

- Réserve Naturelle Nationale
- Espace Remarquable du Littoral
- Site Classé

Maîtrise foncière

- Conservatoire du Littoral
- Espace Naturel Sensible

0 750 1 500 3 000 4 500 6 000
Mètres

Source : Fond : Scan 25 de l'IGN ; Cartographie : Biotope, 2011

Annexes

Annexe 1 : Synthèse des zonages de protection et d'inventaires présents sur le territoire du SCoT 5

Annexe 1 : Synthèse des zonages de protection et d'inventaires présents sur le territoire du SCoT

Synthèse des zonages de protection et d'inventaires présents sur le territoire du SCoT			
Type de zonage	Code/Identifiant	Nom	Surface totale (ha)
ZNIEFF de type I	87000004	LES FALAISES D'ECQUEVILLE ET CAUVILLE	37
ZNIEFF de type I	87000005	LA VALLEUSE DU FOND DU VAL	5
ZNIEFF de type I	87000006	LES FALAISES D'OCTEVILLE	13
ZNIEFF de type I	87000007	LES FALAISES DE LA GRANDE MARE	9
ZNIEFF de type I	87000008	LES PELOUSES DE DOLLEMARD	2
ZNIEFF de type I	87000009	LE CAP DE LA HÈVE	17
ZNIEFF de type I	87010001	LE VALLON DE ROGERVILLE	143
ZNIEFF de type I	87010002	LES FALAISES D'LOUDALLE	48
ZNIEFF de type I	87010003	LES COTEAUX ET FALAISES DU CAP DU HODE À SAINT-VIGOR-D'YMONVILLE	42
ZNIEFF de type I	87020001	LE MARAIS DE CRESSEVAL	871
ZNIEFF de type I	87020002	LE MARAIS DU HODE	7 852
ZNIEFF de type I	87030000	LE FOND DE NERVAL	34
ZNIEFF de type II	8504	LA VALLÉE DU VIVIER EN AMONT DE TANCARVILLE	542
ZNIEFF de type II	8700	LE LITTORAL DU HAVRE À ANTIFER	785
ZNIEFF de type II	8701	LES FALAISES ET VALLEUSES DE L'ESTUAIRE DE LA SEINE	1 020
ZNIEFF de type II	8702	L'ESTUAIRE DE LA SEINE	9 340
ZICO	00024	ESTUAIRE ET EMBOUCHURE DE LA SEINE	22 027
SIC	FR2300139	LE LITTORAL CAUCHOIS	4 574
SIC	FR2300121	L'ESTUAIRE DE LA SEINE	10 931

Synthèse des zonages de protection et d'inventaires présents sur le territoire du SCoT

Type de zonage	Code/Identifiant	Nom	Surface totale (ha)
ZPS	FR2310044	L'ESTUAIRE ET LES MARAIS DE LA BASSE SEINE	189 840
PNR	FR8000010	LES BOUCLES DE LA SEINE NORMANDE	80 876
RNN	FR3600137	L'ESTUAIRE DE SEINE	8 528
SC	76092000	L'IF DE L'ANCIEN CIMETIERE D'ANGERVILLE-L'ORCHER	0,01
SC	76102000	L'IF A SAINT-AUBIN-ROUTOT	0,01
SC	76118000	L'EGLISE, LE CALVAIRE, L'IF, LE MONUMENT AUX MORTS ET LE CIMETIERE DE MANEGLISE	0,25
SC	76135000	LE CHATEAU DE FILIERES A GOMMERVILLE, SAINT-GILLES-DE-LA-NEUVILLE	51,1
SC	76139000	LA CHAPELLE ET LE CIMETIERE D'INGOUVILLE AU HAVRE	0,24
SC	76149000	LE DOMAINE DE L'ANCIENNE ABBAYE DE GRAVILLE-SAINTE-HONORINE AU HAVRE	2,23
SC	76200000	LE CHATEAU D'ORCHER A GONFREVILLE L'ORCHER	78,36
SC	76202000	LE CAP DE LA HEVE ET LA PLAGE A SAINTE-ADRESSE	141,12
SI	76000081	LES ABORDS DE LA CHAPELLE ET LE CIMETIERE SAINT-MICHEL D'INGOUVILLE AU HAVRE	0,82
SI	76000083	LE MANOIR DES ABBESSES DE MONTIVILLIERS A ROLLEVILLE	2,24
SI	76000128	L'ENSEMBLE URBAIN DE MONTIVILLIERS	12,89
SI	76000154	LE CENTRE ANCIEN D'HARFLEUR	171
SI	76000170	LE CHATEAU D'ORCHER ET SON PARC A GONFREVILLE-L'ORCHER	23,55
ENS	-	PLATEAU DE DOLLEMARD	95
ENS	-	DOMAINE DE COLMOULINS	x

Ecosystèmes - dimension écologique

Les enjeux localisés

La Mer, la Baie de Seine

Les fonctions épuratrices (dépollution naturelle) biologiques (stabilité relative des écosystèmes) subsistent, dans un estuaire des plus artificialisés. La rade et l'embouchure accueillent des bancs et des fonds marins riches mais pollués. Le bouchon vaseux, qui précipite matières en suspension et polluants du fleuve, contribue à imposer les dragages permanents et des relargages au large.

Au nord de la plage de Sainte Adresse, commence un littoral formé d'un platier rocheux et de falaises (écologiquement riches) qui s'érodent régulièrement.

La plaine estuarienne

Toute la partie aval de l'ancien estuaire sauvage (marais, bancs sableux...) a été détruite par les aménagements portuaires et le développement industriel de la ville. Le marais garde une grande richesse et une superficie de prairies humides et de roselières, dans un secteur poldérisé conservant une hydraulique très complexe.

L'hydraulique est aujourd'hui artificialisée dans le marais (arrière-port, canaux, fossés...), notamment là où se jette la Lézarde.

Ces zones humides ont une valeur internationale (qualité, quantité) avec 80% des espèces d'oiseaux français qui y séjournent (272 espèces), dont environ 80 espèces nicheuses. C'est également un grand territoire de chasse.

8 528 ha sont désormais classés en Réserve Naturelle (décret du 09/11/04) et les arguments objectifs sont nombreux pour renforcer la préservation de ce patrimoine exceptionnel, reconnu par l'Europe.

Le Plateau

Riche en structures paysagères (bosquets, parcs, clos masure, vallées et têtes de vallons préservés), l'espace agricole reste méconnu sur le plan de la biodiversité. Il s'agit d'une nature plus ordinaire, où les réseaux écologiques (milieux refuges, corridors) pour la petite faune et le gibier sont très mal identifiés et peu protégés.

Les rivières (bassin de la Lézarde) révèlent des qualités physico-chimiques, hydrobiologiques et des habitats dégradés.

Les conflits d'usages y sont nombreux. De nombreuses carrières ont généré des étangs écologiquement mal réaménagés. Les rejets des stations d'épuration non conformes perturbent les équilibres.

Les zones urbaines

En dehors du « croissant vert » péri-urbain du Havre (forêt de Montgeon, parc de Rouelles, versants de la Lézarde), la verdure pénètre peu dans les villes.

La gestion environnementale déficiente peut engendrer des nuisances (ex : développement des goélands argentés en ville).



Les évolutions possibles

Le maintien de la pression urbaine (habitat, transport et industrie) par le déséquilibre engendré, risque d'aboutir à un appauvrissement lent et régulier de la biodiversité.

Le risque de sanctuarisation de certaines zones par la prise en compte "forcée" des nécessités de protection de la nature n'est pas à écarter.

Pollution et modification des échanges (et notamment accumulation des nitrates et phosphates, perturbation du cycle de l'eau) peuvent accentuer des déséquilibres écologiques et bio-géochimiques développement d'espèces invasives, eutrophisation, baisse de la matière organique des sols...

Les réponses actuelles

A l'échelle du Pays, plusieurs réponses sont apportées à toutes les échelles d'action possible :

A l'échelle de l'estuaire, et notamment sur la plaine alluviale :

- Mise en place d'une politique de préservation et de suivi de l'estuaire de Seine, impulsée par l'Etat et l'Europe (46 millions d'euros de mesures compensatoires de PORT 2000),
- Mise en place d'une expertise et d'une ingénierie spécialisée (Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande, Maison de l'estuaire, université du Havre, Ports du Havre et de Rouen, GIP Seine Aval, Plan de Gestion Global...),
- Mise en place progressive d'une approche de valorisation culturelle et patrimoniale : salle de l'avocette, animations, expositions...

Sur le littoral :

- Pré-existence d'organismes de suivi spécialisés : Cellule de Suivi du Littoral, MAREL...
- Nettoyage et surveillance du littoral par l'association AQUACAUX,
- Résorption des décharges sauvages.

Sur le Plateau :

Il n'existe pas de politique spécifique de conservation ou de restauration écologique.

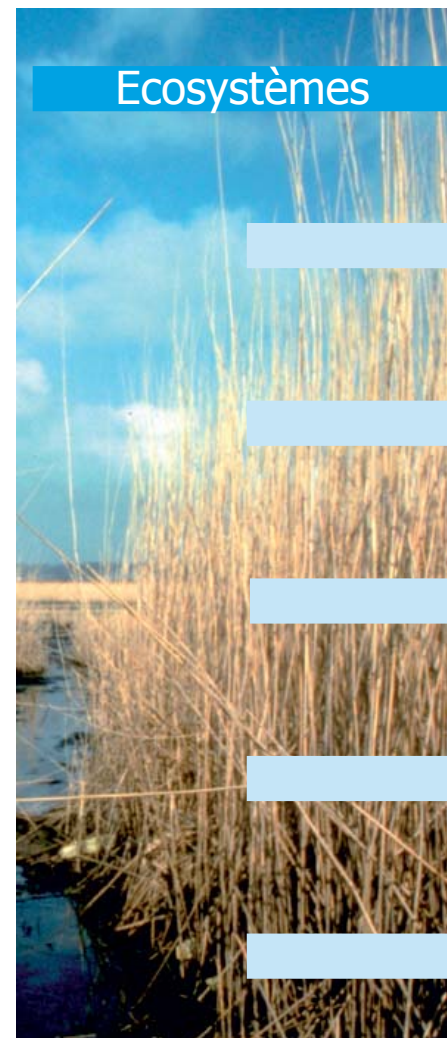
DEMARCHE PROSPECTIVE SUR L'ESTUAIRE DE SEINE

Un comité de pilotage a réfléchi à la demande de l'Agence de l'Eau aux différents scénarios de restauration progressive des fonctionnalités écologiques de l'estuaire à l'horizon 2025. Les élus locaux n'ont pas été associés à cette réflexion pilotée par des organismes d'Etat avec des scientifiques et des usagers.

Cette démarche prospective a mis en évidence que le prolongement des tendances actuelles ne permettrait pas la reconquête de fonctionnalités écologiques, même au simple niveau qui était celui en 1980. L'intervention volontaire collective serait nécessaire. Celle-ci ne pourra aboutir que dans le cadre d'une économie portuaire forte. Elle nécessiterait des changements de pratiques de gouvernance locale.

L'un des scénarios les plus réalistes envisagés, celui de l'initiative locale, laisse une place importante aux acteurs locaux.

Source : Conseil de l'Estuaire de Seine, Comité de suivi, Conseil scientifique.- Démarche prospective à l'horizon 2025 sur l'estuaire de Seine : Rapport final.- Septembre 2004.



Points de vigilance

Connaissance des richesses écologiques pour leur mise en valeur comme atout d'image et d'attractivité du territoire.

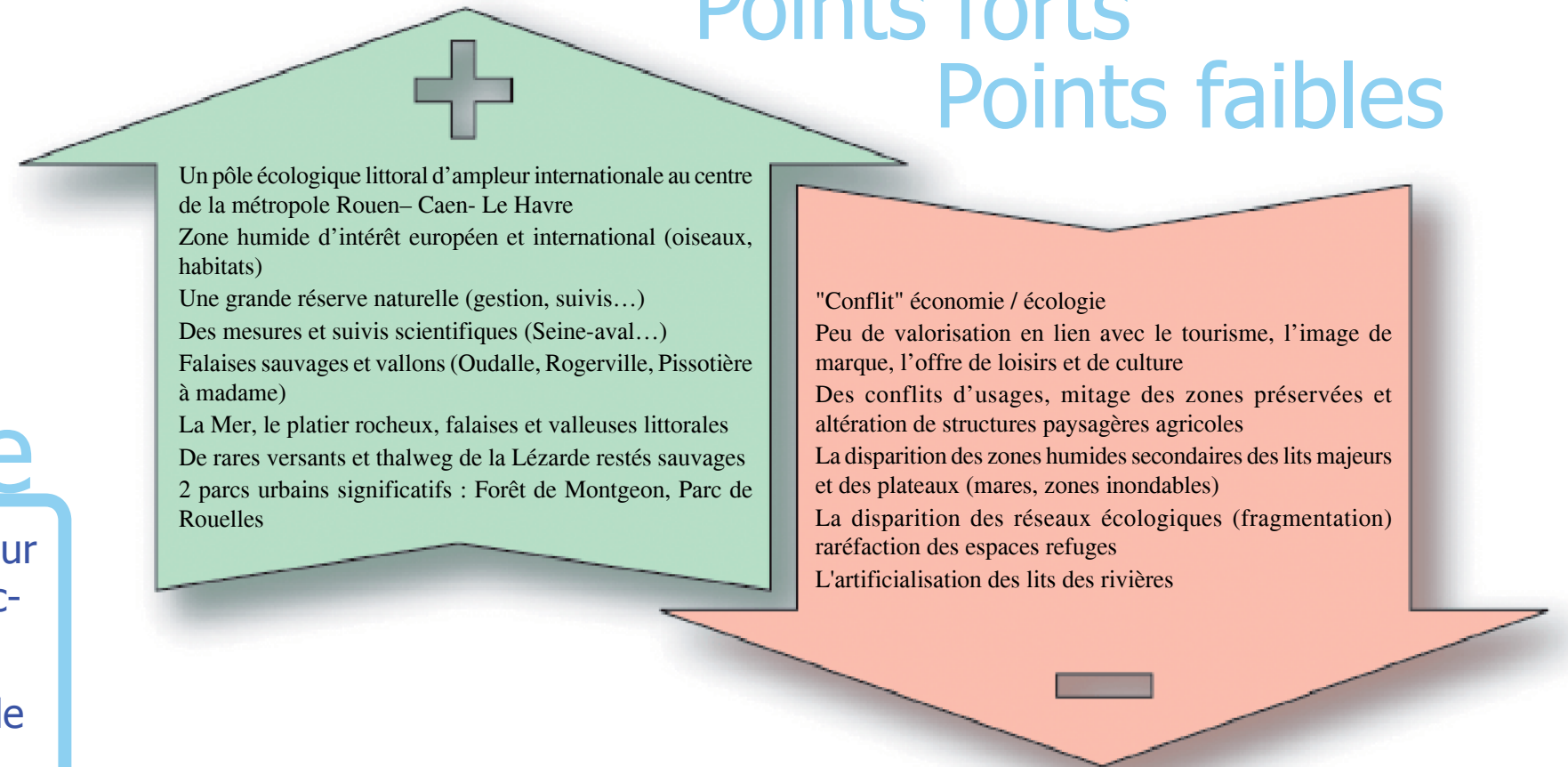
La reconquête des fonctionnalités écologiques de l'estuaire de Seine.

La conservation des falaises, vallons et vallées.

Les interfaces « VILLE/NATURE » et leur mise en valeur en terme de corridors et réseau biologique.

La restauration de la Nature ordinaire sur le plateau.

Points forts Points faibles



Proposition d'indicateurs



Nombre de plans de gestion mis en place, état de reconquête

Evolution de la superficie des espaces protégés sur le territoire

Superficies forestières, espaces écologiques en zone péri-urbaine

Espèces menacées, espèces protégées locales et leurs effectifs (populations d'espèces indicatrices)

Nombre d'emplois liés à la protection et à la mise en valeur de la nature

Nombre de visiteurs sur les « spots » de nature (observatoires, maisons de la nature...) : fréquentation

Superficie des zones N et EBC (Espaces Boisés Classés) dans les POS et PLU

Rapport Surface Toujours en Herbes(STH)/Surface Agricole Utile (SAU)

NATURE - EQUILIBRE ECOLOGIQUE - CYCLE BIOLOGIQUE - PROTECTION - CONSERVATION - FAUNE - FLORE - CORRIDOR ECOLOGIQUE - ZONE D'INTERET ECOLOGIQUE

Ressources naturelles : dimension économique

Une approche prospective de l'environnement d'un territoire porte sur ses ressources environnementales abordées comme un potentiel stratégique de développement, à gérer et à valoriser pour l'avenir.

Les ressources environnementales locales sont utilisées par des usagers et des filières qui génèrent de la richesse et de l'activité :

- l'agriculture, qui valorise un potentiel agronomique exceptionnel de limons épais facile à cultiver, mais dont les modes d'exercices sont fragilisés, notamment par la pression de l'urbanisation,*
- la pêche professionnelle en mer qui régresse,*
- la chasse qui fait débat,*
- l'attrait touristique peu valorisé...*

En dehors du potentiel agronomique, le Pays ne possède plus en propre que des ressources environnementales rares et altérées. Il est devenu un territoire de consommation de flux externes : énergie, captages d'eau éloignés, bois, gibier migrateur de passage, gisement halieutique de la Manche.

Même si naît localement une sensibilité croissante sur les questions d'environnement, il n'y a pas encore de démarche locale pour la restauration et la valorisation du capital environnemental avec une finalité économique pensée et voulue à long terme.

Par ailleurs, la gestion des ressources et énergies pose la question de la contribution de ce territoire à la lutte contre l'effet de serre.



Les grandes caractéristiques

Les sols

L'environnement agronomique est tout à fait adapté aux grandes cultures du fait d'une topographie globalement peu accidentée (plateau), de sols particulièrement fertiles et d'un climat océanique favorable (vents et pluies réguliers). Cependant, l'évolution des pratiques culturales si elle n'est pas contrôlée, pourrait conduire à l'appauvrissement des sols.

Seulement 24% des terres sont la propriété des agriculteurs contre une dominante de 68% en fermage. Cette proportion est assez classique en zone périurbaine du fait du coût élevé du foncier, qui ne permet pas aux agriculteurs de se porter acquéreur. De plus, la perspective de voir un jour ces terres urbanisables incite les propriétaires à conserver leurs propriétés. L'exploitation à titre précaire est déstructurante pour les exploitations concernées.

Le prix du foncier agricole est majoré de 51% dans le pays par rapport à la moyenne départementale : la pression foncière forte traduit de nombreux achats par des acteurs privés qui interviennent sur des petites surfaces pour y installer des chevaux ou encore des moutons, mais aussi des collectivités assurant de la maîtrise foncière de terrains à urbaniser.

Ressources minérales

La vallée de la Lézarde accueille en amont de nombreuses anciennes ballastières. Rendue aujourd'hui très difficile, l'exploitation d'alluvions est concurrencée par deux gisements potentiels importants, générant plus de risques de multiplication des carrières dans le paysage :

- l'exploitation de la craie des falaises : notamment la grande carrière de la cimenterie Lafarge à St Vigor d'Ymonville.
- L'exploitation croissante des graves marines alluvionnaires de la baie de Seine.

Les marnières, longtemps utilisées pour amender les sols, sont aujourd'hui abandonnées et ne sont plus qu'une source de risque en raison de la méconnaissance de leurs emplacements exacts.

Eau potable/ AEP

La ressource de la nappe de la craie est vulnérable et sa qualité est dégradée, notamment par l'agriculture et les ruissellements : nitrates (>40, voire 50 mg/l), pesticides, turbidité. L'eau est impropre à la consommation lors d'épisodes pluvieux intenses.

La CODAH distribue l'eau potable à partir de plusieurs sources et forages éloignés : Radicatel (63 000 m³/j), Yport (25 à 50 000 m³/j), St Laurent de Brévedent (13 000 m³/j). L'agglomération est globalement excédentaire. Sur le périmètre de la CCSRC, les eaux sont captées par différents syndicats dans plusieurs captages plus ou moins fragiles (Oudalle, St Laurent-la-Cerlangue) : la zone est globalement déficitaire en bonne ou très bonne ressource. Des périmètres de protection de captages sont en place, très étendus, dans les thalwegs et aux abords de St Laurent-de-Brévedent et de Fontaine-la-Mallet. Les nappes sont fragiles, particulièrement dans la vallée de la Lézarde.

Les syndicats ont mis en place un maillage des réseaux pour assurer l'alimentation en eau de tous les foyers de la zone d'étude. Cependant, ces réseaux restent encore, pour certains, sources de pertes (rendement faible).

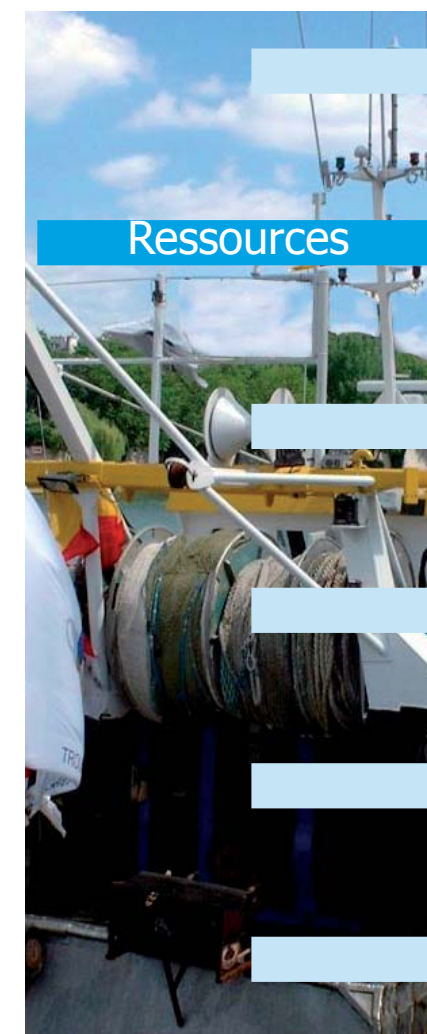
L'eau constitue également une ressource pour de nombreux process industriels (nappe alluviale), mais importante consommation oblige parfois à recourir à des ressources externes (Radicatel).

Faune : ressource halieutique

La productivité brute de l'estuaire est 10 fois supérieure à celle du milieu océanique. La Baie de Seine fait vivre une quarantaine d'équipages de pêche, accueillis au Havre et à Honfleur. L'estuaire joue un rôle important de nurserie et de nourricerie pour les poissons. La qualité sanitaire des ressources halieutiques pêchées en Baie de Seine est inconstante.

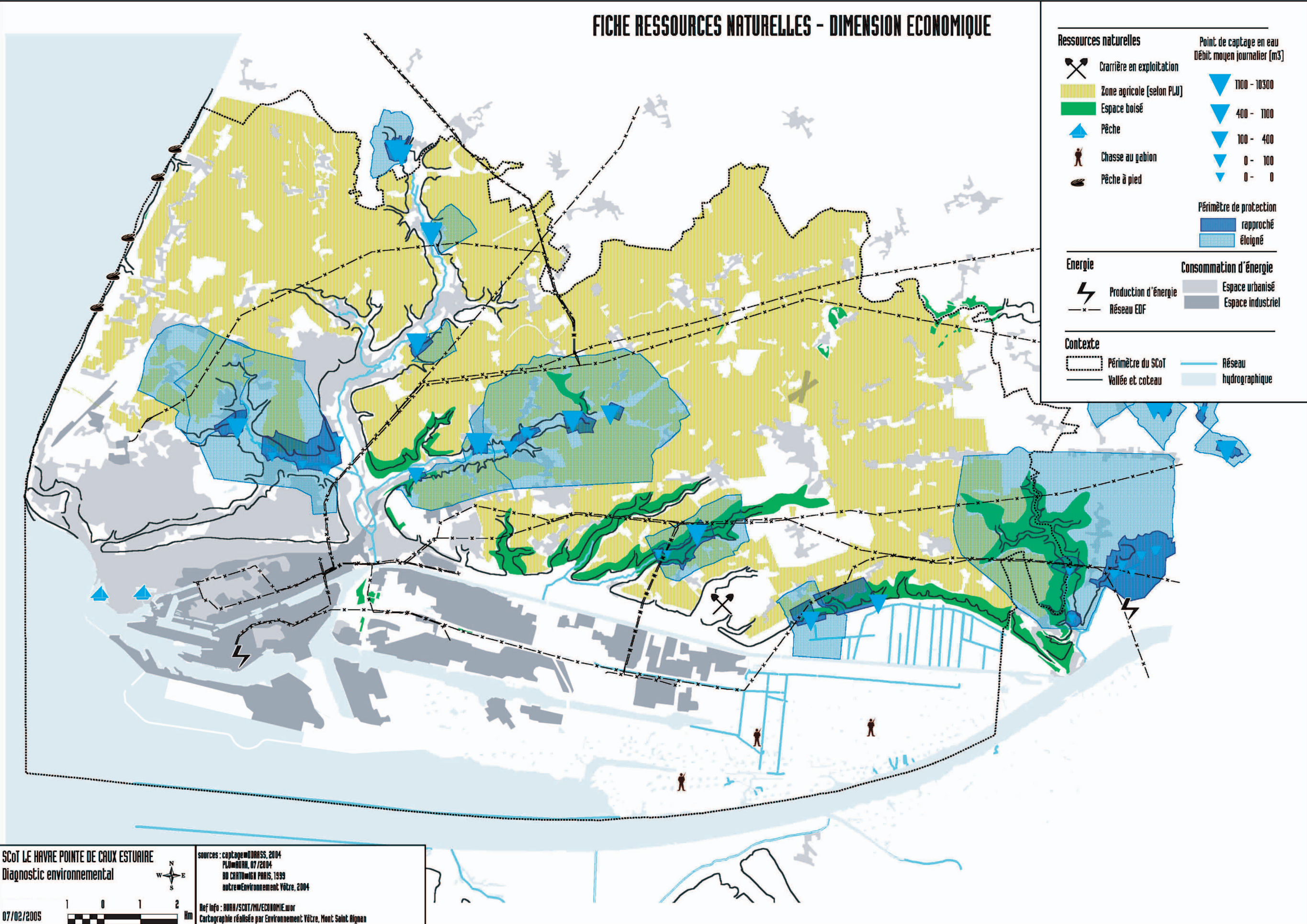
La pêche à pieds est peu développée (moulières au pied des falaises).

Il existe une association de pêche AAPPMA « La Lézarde » (rivières et étangs), un parcours de pêche et une pisciculture sur l'Oudalle.



Ressources

FICHE RESSOURCES NATURELLES - DIMENSION ECONOMIQUE



Ressources naturelles		Point de captage en eau Débit moyen journalier (m3)	
	Carrière en exploitation		1100 - 10300
	Zone agricole (selon PLU)		400 - 1100
	Espace boisé		100 - 400
	Pêche		0 - 100
	Chasse au gabion		0 - 0
	Pêche à pied		
Périmètre de protection			
			rapproché
			éloigné
Energie		Consommation d'énergie	
	Production d'énergie		Espace urbanisé
	Réseau EDF		Espace industriel
Contexte			
	Périmètre du SCOT		Réseau hydrographique
	Vallée et coteau		

SCOT LE HAVRE POINTE DE CAUX ESTUAIRE
 Diagnostic environnemental
 07/02/2005

sources : captage DARS, 2004
 PLUmOHA, 07/2004
 DD CARTOGRAPHIE PARIS, 1999
 notreEnvironnement V6Cre, 2004
 Ref info : RURN/SCOT/MI/ECONOMIE.mwr
 Cartographie réalisée par Environnement V6Cre, Mont Saint Nignan

Ressources naturelles : dimension économique

Faune : ressource cynégétique

Le gibier migrateur est une ressource internationale. Les canards et les limicoles sont chassés dans l'estuaire par les 2300 adhérents de l'Association du Domaine Public Maritime Baie de Seine et Pays de Caux (ADPMBSPC) qui gère 202 gabions de chasse. Il s'agit d'une tradition et d'une passion dans l'estuaire. Le petit gibier de plaine est chassé sur le plateau : GIC et plans de chasse pour le lièvre.

Tourisme et loisirs de nature

Il existe quelques initiatives importantes, mais peu structurées en véritables « produits touristiques, de loisirs ou culturels » : la Maison de l'estuaire, la salle de l'Avocette près du Pont de Normandie, les animations des associations ornithologiques, club Nature (« la Sittelle » à St Laurent de Brévédent, « les Coccinelles » au Havre).

S'y ajoutent pêche, sports nautiques, sports équestres, spéléologie, et randonnées en maillage local.

Sylviculture, forêts, bois

La ressource sylvicole est quasiment absente du territoire du Pays : peu de forêts, bois de pentes peu exploitables (pas de données sur la filière récupération-bois de recyclage).

Déchets

97 000 t/an d'ordures ménagères et déchets assimilés sont produits sur le Pays : 91000 t pour la CODAH, 6 000 t pour la CCSRC. La nouvelle usine Ecostu'air, construite par le SEVEDE, peut incinérer 140 000 t/an.

Les industries produisent 120 000 t de DIB, le Port du Havre a ouvert un nouveau centre d'enfouissement : ETARES. Il existe des stockages de déchets industriels sur la plaine alluviale : Millenium (titanogypse), Hydro Azote (phosphogypse). Le territoire accueille un leader national du recyclage : CITRON (piles, gaz rares) et une plate-forme de traitement des déchets verts (Rudofert : 30 000 t).

Le Port gère avec innovation les déchets issus du trafic portuaire.

Energie / Climat / Effet de serre

45% des importations françaises de pétrole transitent par les terminaux havrais (Le Havre, Antifer) et sont ensuite dirigés vers le reste de la France (rail/route/eau/pipe-line).

Le port accueille et peut stocker du GPL (Norgal) et du charbon (centre multivrac, centre minéralier). L'espace portuaire héberge également la centrale thermique EDF (1 450 MW).

L'Unité de valorisation énergétique des déchets de l'estuaire (ECOSTU' AIR), implantée à proximité du territoire havrais, au cœur de la zone industrielle de Port Jérôme, revend près de 118 000 MWh/an à EDF (équivalent à la consommation de 25 000 habitants).

A l'échelle nationale, le territoire géré par le SCoT est un grand producteur de gaz à effet de serre (production d'énergie, industrielle et transport). La diminution de la contribution locale passe par le développement de sources d'énergie renouvelables :

- le potentiel éolien est important : un vent toujours sensible et régulier, et la facilité de raccordement au réseau électrique ouvrent un potentiel intéressant pour l'énergie éolienne.

Mais la densité des habitations est une contrainte à l'implantation,

- le niveau d'ensoleillement permettrait un développement modéré de l'énergie solaire.



Les évolutions possibles

Soumise à des pressions multiples (foncière et urbaine et économique), l'agriculture risque une fragilisation globale à l'échelle du SCoT.

Malgré les efforts engagés par les agriculteurs, les quantités de nitrates et de pesticides contenues dans les sols continuent d'être relarguées et aggravent la pollution des nappes captées aujourd'hui pour la production d'eau potable.

On observe parfois des conflits d'usages avec la qualité des milieux des petits affluents de la Lézarde (problèmes sur les débits d'étiages).

La prise en compte du développement durable dans la construction (Bois, HQE, ...) remet à jour la question de la filière bois, et notamment la production locale (très faible aujourd'hui).

Les restrictions de plus en plus drastiques de l'exploitation des alluvions en vallées obligent les producteurs à trouver d'autres filières. Les graves de mer sont aujourd'hui relativement moins coûteuses et ont moins d'impacts sur les paysages, l'environnement sonore. Les impacts écologiques sont encore à évaluer.

Les fédérations de chasse ont mis en place des politiques permettant l'évolution vers des pratiques plus durables (carnets de prélèvements, gestion plus écologique des gabions sur la réserve naturelle).

Le plateau agricole pourrait devenir, grâce à la richesse de ses sols et à son climat, une ressource naturelle importante par le développement des énergies renouvelables telles que l'éolien ou les biocarburants.

Les pressions économiques, et les quotas pris pour la protection des espèces ainsi que la réduction des ressources halieutiques pourraient avoir comme conséquence la possible disparition de la pêche comme activité économique locale.

Les réponses actuelles

- Réalisation d'un Agenda 21 par la Ville du Havre
- Alimentation en Eau Potable (AEP) : coopération entre les différents acteurs du bassin de la Lézarde et des bassins voisins : étude et planification d'actions pour accroître la sécurisation à partir des différents captages présents (schéma d'alimentation en eau potable du département)
- Le GREAH (université du Havre) se positionne sur des recherches concernant les énergies renouvelables photovoltaïques, éoliennes et leurs applications. Mais il n'existe pas de schéma local d'implantation de l'éolien.



Points de vigilance

L'anticipation de la mutation énergétique locale rendue nécessaire par la lutte contre le changement climatique

La protection et la reconquête de la qualité des eaux de la nappe de la craie

La consolidation d'une agriculture périurbaine plus respectueuse des ressources naturelles

Le développement de boisements multifonctionnels : loisirs, sylviculture, lutte contre l'effet de serre, biodiversité...

La gestion du gibier : ressources locales, gibier migrateur

L'avenir de la pêche en baie de Seine

Points forts Points faibles

Potential éolien important
Très forte productivité des milieux (mer, plateau, estuaire...)
Agriculture très dynamique et un potentiel agricole fort
Politique dynamique de gestion des déchets et de valorisation des ordures ménagères

Peu de ressources environnementales locales (eau, bois, le paysage...)
Fragilisation de la pêche artisanale (diminution de la qualité de l'eau, quotas...)
Conflit chasse/nature qui inhibe la valorisation du potentiel écologique du marais
Agriculture et pollution de la nappe
Fragilisation des ressources par la péri-urbanisation
Réduction des ressources halieutiques

Proposition d'indicateurs



- Suivi local des rejets de CO₂ et gaz à effet de serre
- Suivis de la qualité des eaux de la nappe
- Protection des captages, surface maîtrisée (protection)
- Quantités d'énergies renouvelables produites sur le territoire
- Bilans Carbone
- Chiffre d'Affaire des sociétés de traitement des déchets
- Nombre de chasseurs, nombre de gabions, surfaces en Groupement d'Intérêt Cynégétique
- Nombre de plans simples de gestion sylvicole
- Nombre de pêcheurs professionnels, nombre de pêcheurs amateurs dans les associations agréées
- Nombre de Contrats d'Agriculture Durable (CAD)
- Chiffre d'affaire des exploitations agricoles / surface exploitée

RESSOURCE MINERALE - EAU POTABLE – AEP – PECHE – GIBIER – BOIS - LOISIRS NATURE – ENERGIE - DECHETS

Pollution & santé - dimension sanitaire

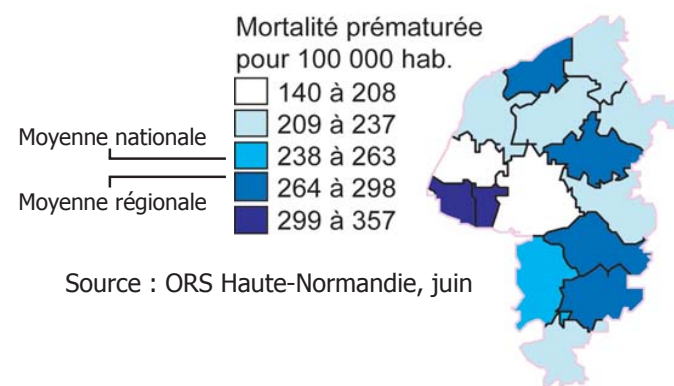
La pollution est un thème très sensible sur le périmètre du Pays. De nombreuses sources de pollution (dues aux différentes activités humaines) affectent tous les milieux récepteurs (air, eau, sols), mais de façons différentes.

La santé des populations en est affectée, par effet direct ou indirect et ce, aussi bien en zone urbaine que rurale.

Liée à la présence d'infrastructures de transports nombreuses et à la présence industrielle forte, la problématique du bruit est un facteur auquel la population est de plus en plus sensible.

Malgré la réduction progressive des rejets atmosphériques, aqueux et une meilleure connaissance de l'état des sols pollués, la diminution de la pollution ambiante n'est pas encore appréciable par la population.

Cependant, les outils mis en place permettent d'avoir une connaissance de l'état de santé des populations (observatoire régional, SPPPI...) et de prévoir les structures nécessaires à son amélioration.



Les grandes caractéristiques

Toutes les sources de pollutions ont une influence sur la santé publique. Ces sources de pollutions sont très diverses sur le périmètre d'élaboration du SCoT : Industrie, Agriculture, Transport, Déchets... D'autant que la vallée de Seine est un territoire de flux et l'estuaire un réceptacle.

Industrie

La Haute Normandie reste une des régions les plus émettrices de dioxyde de soufre en France, malgré une division par cinq en 20 ans des émissions (Cf. graphique ci-contre). Les rejets de SO₂ s'élèvent à 100 tonnes par jour sur la pointe de Caux, (Total de Gonfreville L'Orcher et centrale thermique EDF du Havre).

L'industrie reste une source importante d'émissions pour d'autres polluants atmosphériques, en particulier les poussières, les oxydes d'azote (80% des émissions, contre 50% pour le reste de la Région), les composés organiques volatiles et les métaux, malgré la réduction des émissions et la prise en compte par les industriels des nouveaux seuils réglementaires.

Par ailleurs, les polluants issus des pratiques industrielles du passé, ont également dégradé la qualité des sols et des sédiments.

Le niveau de traitement et de rejets des effluents issus des process industriels reste inégal sur le territoire.

Transport

Les transports sont sur le territoire, la seconde source de pollution de l'air qu'ils soient individuels ou liés à l'activité industrielle et portuaire. Le relief et/ou les distances à parcourir (le trajet moyen est de 15 minutes) engendrent le choix des transports individuels (80% de trajets en voiture), au détriment des transports en commun pourtant moins polluants. Or les émissions, notamment le NO₂, s'effectuent au niveau des personnes, ce qui les rend particulièrement exposées aux effets de la pollution liée au trafic.

Eau

L'eau est un des milieux récepteurs les plus sensibles aux pollutions toxiques ou éco-toxiques : les réseaux hydrographiques et souterrains ainsi que la mer en sont les récepteurs finaux.

Les réseaux d'assainissement collectant les eaux usées des particuliers sont encore insuffisants :

- le réseau séparatif est très peu présent sur la zone d'étude (seulement sur le parc Eco-Normandie et les quartiers hauts du Havre),
- la collecte unitaire est encore majoritaire en zone urbanisée,
- 15,2% des habitations sont en assainissement autonome (majoritairement sur la zone rurale).

Une amélioration de la qualité de l'eau potable distribuée et des réseaux de transport se poursuit sur tout le territoire malgré les récents incidents dus aux pluies (turbidité) et aux ruissellements (mai et octobre 2004). Des usines de potabilisation et des échanges inter-réseaux sont réalisés. Cependant, on peut encore déplorer des disparités, notamment dans la sécurisation de la production : protection des captages (Déclaration d'Utilité Publique - DUP), maillage des réseaux (notamment pour la CCSRC).

Bruit

Les sources identifiées de bruit sont les grandes infrastructures routières, portuaires et ferrées, mais aussi les zones industrielles. L'impact sanitaire n'est réellement mesurable que pour les professionnels (qui sont exposés à des sources importantes, mais de façon protégées). Le bruit peut avoir un impact psychologique chez certains riverains sensibles et exposés à des bruits continus ou répétitifs.

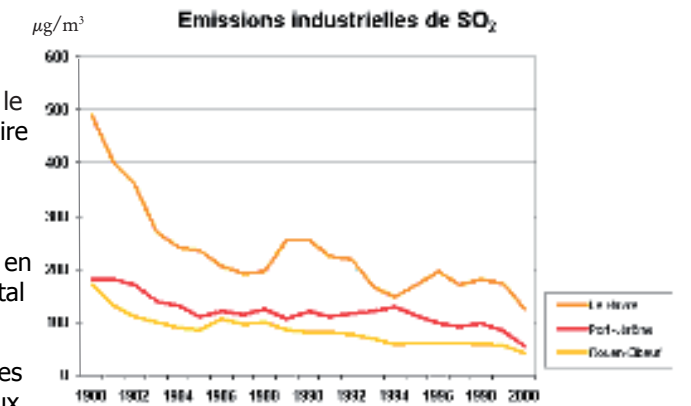
Déchets

Tous les habitants collectés sont concernés par le tri (collecte sélective ou apport volontaire). Il n'existe qu'une faible part de déchets ménagers non triés, mais cette part est souvent polluante : déchets toxiques en quantité dispersée (DTQD), huiles de vidanges, médicaments, qui faute d'information ou de responsabilité sont rejetés dans les réseaux ou dans les milieux naturels, qui vont ainsi polluer les chaînes alimentaires.

Depuis la fermeture de l'ancien incinérateur des Ordures Ménagères (OM) et la mise en place d'Ecostuair, l'impact de l'incinération (par rejets) sur la santé des populations s'est grandement atténué.

Impact sur la santé des populations

Le Pays se caractérise par une situation sanitaire globalement insatisfaisante (surmortalité de 12% par rapport à la moyenne française, +15% pour la seule ville du Havre, un quart des décès a vant 65 ans). La mortalité infantile y est plus forte qu'ailleurs (8‰) et il y a de plus en plus de prématurés. Ce constat n'est pas uniquement dû à l'environnement local (pollution, nuisance), mais à des causes multiples, dans lesquelles l'environnement (sensu largo) a sa part. Le vieillissement de la population (et de ce fait du nombre de personnes sensibles à la qualité de l'air, notamment) fait croître encore la demande sanitaire, alors que le nombre de professionnels de santé reste insuffisant.



Source : Air Normand. 2000



Pollution - Santé

FICHE POLLUTION ET SANTE - DIMENSION SANITAIRE

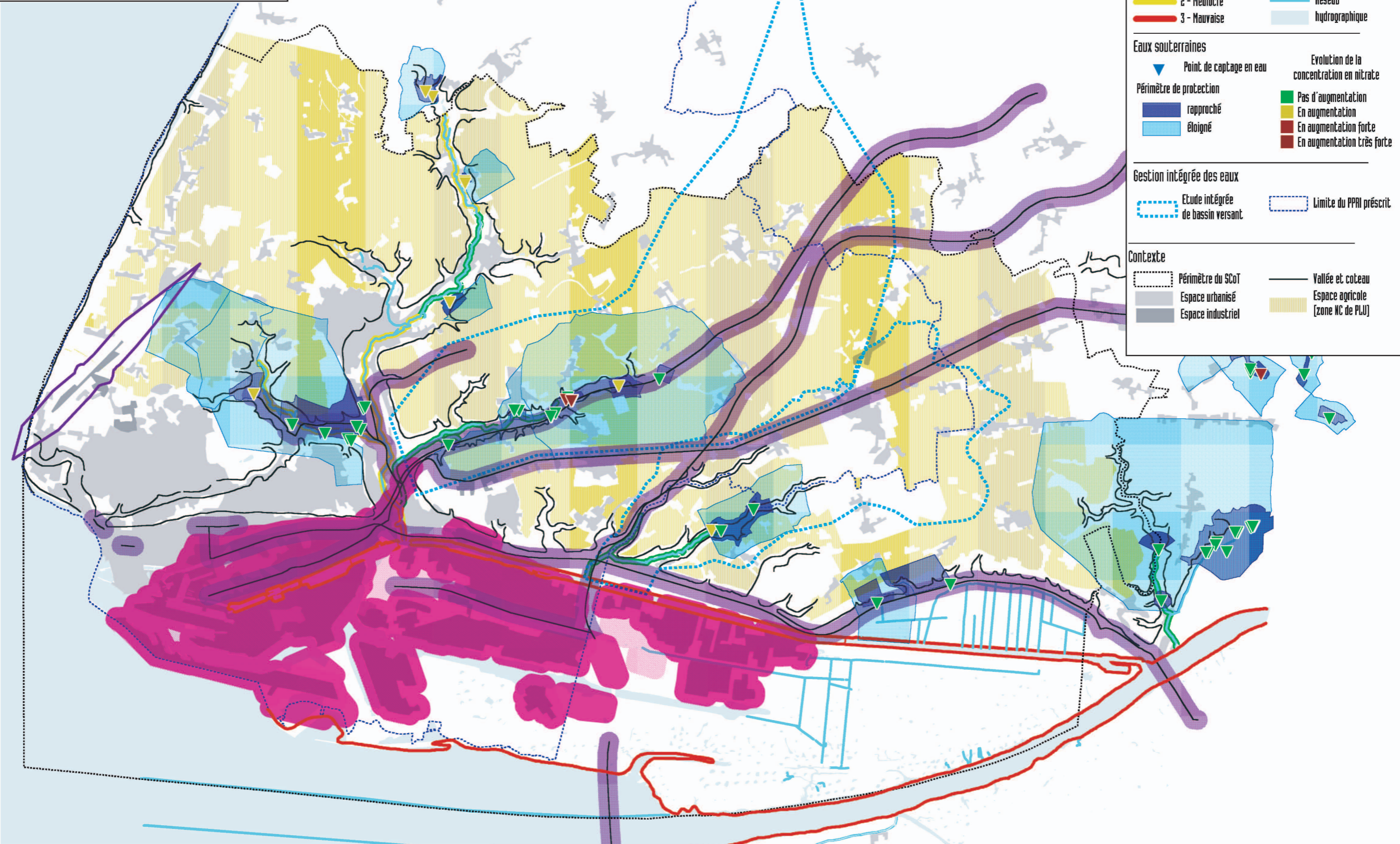
Pollutions sonores
 Voie bruyante
 Catégorie 2 (250 m)
 Plan d'Exposition au Bruit
 Zone industrielle

Qualité des eaux de surface en 1999
 1B - Bonne
 2 - Médiocre
 3 - Mauvaise
 Réseau hydrographique

Eaux souterraines
 Point de captage en eau
 Périmètre de protection rapproché / éloigné
 Evolution de la concentration en nitrate
 Pas d'augmentation / En augmentation / En augmentation forte / En augmentation très forte

Gestion intégrée des eaux
 Etude intégrée de bassin versant
 Limite du PPRI prescrit

Contexte
 Périmètre du SCOT
 Espace urbanisé / Espace industriel
 Vallée et coteau
 Espace agricole (zone NC de PLU)



SCOT LE HAVRE POINTE DE CRAUX ESTUAIRE
 Diagnostic environnemental
 07/04/2005

sources : captages et périmètres de protection : DDRASS, 2004 - qualité des eaux : ARENH, 2004
 bassin versant et aménagements : CCSARC, 2004 - Voies bruyantes : ENVIRONNEMENT
 VOTRE, 2005 selon DDE 76 - PEB : ENVIRONNEMENT VOTRE, 2005 selon PEB de 1983 -
 PLU : RURN, 07/2004 - BD CARTO : IGN PARIS, 1999
 Ref info : BURH/SCOT/MI/POL_SANTE.wor
 Cartographie réalisée par Environnement VÔtre, Mont Saint Nignan

Pollution & santé - dimension sanitaire

Les enjeux localisés

Les villes

Une bonne partie de la pollution est due à l'urbanisation proprement dite : densité de l'habitat (construction, chauffage) et des voies de circulation, taffc lié aux activités industrielo-portuaires, déplacements majoritaires en véhicules individuels.

La concentration des habitations, l'ancienneté de certains quartiers et la difficulté d'y réaliser des travaux fait qu'une partie des habitants peut être exposée à :

- la présence de plomb dans les logements (raccordement au réseau de distribution d'eau, peintures), ou celle potentielle de l'amiante,
- un raccordement majoritaire au réseau unitaire,
- un retard sur le règlement de l'assainissement,
- un manque d'espaces verts de proximité,
- une très forte densité de production de déchets.

La proximité des installations industrielles, la densité du taffc et le chauffage urbain soumettent les populations à la pollution de l'air : les valeurs limites dans l'air ambiant de SO₂, de NO₂, de COV (Composés Organiques Volatils) et de poussières en suspension ne sont pas respectées sur l'ensemble du secteur. Ces pollutions s'accompagnent de nuisances sonores et olfactives.

La population urbaine est de ce fait la plus exposée aux risques sanitaires (la mortalité prématurée, très élevée, même si elle n'est pas totalement expliquée par ces facteurs, en est le reflet).

Le Plateau

L'agriculture, malgré les efforts engagés par les agriculteurs (Pulvémieux, Fertil et Caux) reste une importante source de pollution pour l'eau (nappes phréatiques). Toutes proportions gardées en regard de la pollution engendrée par les industries et les transports, l'agriculture a un réel impact sur l'air et donc la santé des utilisateurs et des riverains (pesticides en aérosols).

L'effet de relargage des sols vers les nappes est là encore présent, les sols ayant stocké ces composés depuis des décennies. De plus, des effets cumulatifs entre les composés peuvent être observés.

Le plateau est aussi sillonné d'infrastructures d'importance, comme l'A29, source d'une pollution de proximité.

Les densités d'habitat étant plus faibles qu'en zone urbaine, les populations sont moins exposées et de manière moins continue.

La Mer

L'estuaire de la Seine continue d'être le secteur le plus fortement contaminé par les micropolluants. Des gisements de moules de la côte présentent les teneurs en mercure les plus élevées de France.

Les rejets de pollutions terrestres en mer sont de moins en moins fréquents (suppression des exutoires urbains et industriels) et la qualité des eaux de baignades s'en ressent (obtention du pavillon bleu).

Les pollutions accidentelles (Katja - 1997...) ou volontaires (dégazage) peuvent influencer la qualité des eaux, la vie marine et la propreté des plages.

De plus, comme sur toutes les plages, la laisse de mer est constituée d'une majorité de déchets dont l'origine est diverse.

La plaine estuarienne

Le développement industriel continu y concentre les pollutions, malgré l'évolution des normes et les contraintes de la réglementation (voire des objectifs du Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles).

Les vallées de la Seine et de ses affluents, très anthropisés, siègent d'un développement urbain et industriel en front unique « Hors Classe », de par la pollution déversée régulièrement le long de son cours depuis la capitale. Cependant, cette pollution est en baisse significative depuis quelques années (avec une meilleure oxygénation et une baisse de concentration des principaux polluants), malgré le relargage des polluants.

Les vasières, très présentes dans l'estuaire, jouent un rôle naturel d'épuration des eaux en sédimentant certains métaux lourds.

Les Falaises et vallées

Peu de pollutions sont propres à ce milieu. Cependant les effets secondaires se font sentir : noircissement des falaises (fumées), rejets d'eaux polluées (en provenance des plateaux agricoles), dépôts de déchets, concentration naturelle des eaux.

Les évolutions possibles

La réduction des émissions par les industries du fait de l'amélioration des processus, améliore sensiblement la qualité de l'air émis. Cependant, le développement des transports (malgré un renouvellement du parc automobile) "compense" ce gain, et les populations ne ressentent pas une amélioration notable de la qualité de l'air.

Les différentes actions mises en place par le monde agricole auront, à long terme, un impact positif sur la pollution des sols et de l'eau par l'agriculture.

La meilleure connaissance des sites et sols pollués permet de limiter leurs impacts sur la santé.

La prise de conscience globale de l'environnement, la recherche d'un mieux-être, devraient augmenter la sensibilité des populations, aussi bien urbaines que rurales au bruit, à la qualité de l'air, de l'eau, des sols.

Le développement des outils de connaissance (observatoires de la santé) permettront de prévoir les structures à mettre en place pour améliorer l'état de santé des populations.

Les réponses actuelles

Les réponses sont, du fait même de la sensibilité de ce thème à l'échelon national et local, assez nombreuses :

- Observatoire de la Santé
- Le PPA (Plan de Protection de l'Atmosphère de l'agglomération du Havre).
- Le réseau de surveillance Air Normand,
- le dispositif d'alerte contre les pics de pollution de SO₂, ozone et NO₂
- Opérations « Cyrano » : participation des habitants à la détection et information sur les odeurs
- Création du SPPI et du CLIC
- Programme de surveillance Air et Santé par l'INVS (PSA 9 : 9 villes dont Le Havre)
- Opération "Fertil et Caux" sur les bassins d'alimentation particulièrement sensibles : information de 650 agriculteurs sur les risques de pollution, définition des pratiques adaptées aux systèmes d'exploitation et aux impératifs de protection des eaux.
- Actions du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Lézarde, de la CODAH, de la CCSRC (contrat rural)

L'observatoire Régional de la Santé scinde la région en 4 zones d'études. Celle qui se rapproche géographiquement du Pays est la zone ESTUAIRE.

Sur cette zone, on observe :

- une proportion de personnes âgées de plus de 75 ans la plus élevée de Normandie,
- une forte proportion de chômeurs de longue durée,
- un taux d'équipement en structure d'hébergement pour personnes âgées inférieur à la moyenne régionale,
- des taux de mortalité générale et, particulièrement, prématurée les plus élevés de la région,
- un taux de mortalité par cancers, cancers des intestins et liée à une consommation excessive d'alcool les plus élevés de Normandie,
- la mortalité par suicides la plus faible de la région, néanmoins supérieure au niveau national.





Points de vigilance

Maîtrise des rejets industriels et agricoles pour une amélioration de la qualité de l'air, notamment dans les zones habitées

Respect des valeurs limites en SO₂ sur tout le territoire

Identification des risques et sources de pollution de l'aquifère (domestiques, industriels, agricoles)

Maîtrise des zones sensibles (acquisition foncière des périmètres de protection, conventions de gestion)

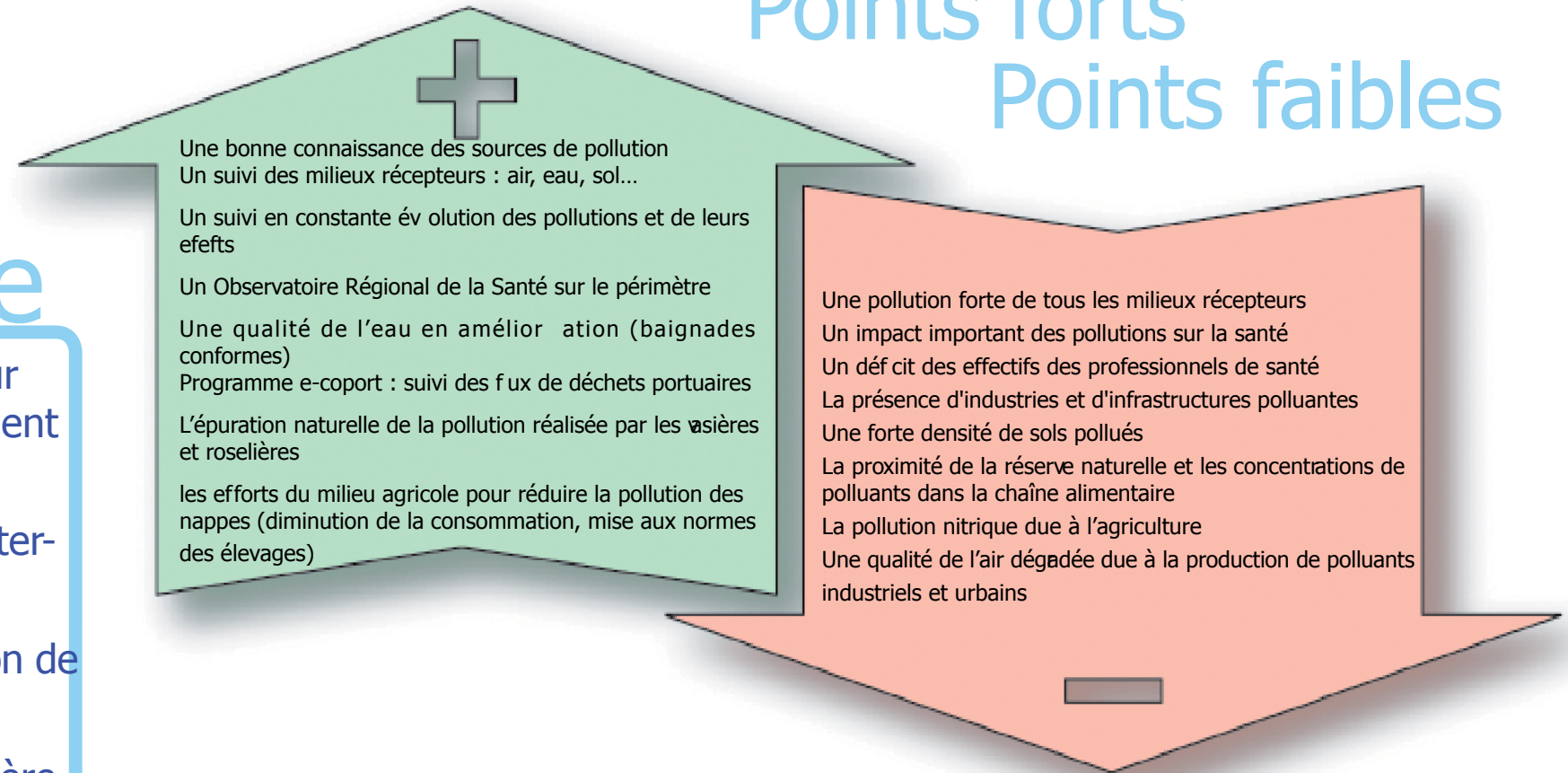
Minimisation des nuisances (odeurs, bruit)

Poursuite de la politique globale de gestion des déchets (domestiques, industriels, agricoles) et des sols pollués

Soutien de l'action des réseaux d'observation de la Santé mis en place

Information de la population du SCoT sur les risques sanitaires encourus

Points forts Points faibles



Proposition d'indicateurs



- Indice Atmo
- Nombre de jours d'alerte (SO₂, O₃...)
- Nombre de voyageurs transportés par les transports en commun (TC)
- Mesures de la qualité de l'eau distribuée
- Suivi de la qualité des cours d'eau
- Suivi de la qualité des points de baignades
- Nombre de sites répertoriés sous BASIAS/BASOL
- Nombre d'Etudes Simplifiées et Détaillées des Risques (ESR, EDR)
- Diminution du nombre de décharges non autorisées
- % de la population concerné par les réseaux d'observation de la Santé
- Nombre de pathologies liées aux pollutions
- Consommation de médicaments à visée respiratoire
- Evolution des notes odorantes majeures

SANTE - POLLUTION - AIR - EAU - SOL - BRUIT - ODEUR - DECHET - INDUSTRIE - TRANSPORT - AGRICULTURE

Menaces, dangers - dimension sécuritaire

Les grandes caractéristiques

Le Pays est concerné dans sa totalité par de nombreux risques, qu'ils soient naturels (inondations, ruissellements, bétoires et marnières, chutes de blocs et éboulements de falaise) ou technologiques (activités industrielles, transports de matières dangereuses).

Concentrées dans la zone industrielle et portuaire, les activités génèrent des risques pour ceux qui y travaillent, mais également pour une forte proportion des habitants du Pays, même éloignée, du fait du transport de matières dangereuses, et des risques d'émission de nuages toxiques.

Leur prise en compte dans les politiques publiques est de plus en plus marquée (document d'urbanisme, contrat d'agglomération, étude globale de bassin versant, Plans Particuliers d'Intervention, Plan de Prévention des Risques Industriels). Néanmoins, la culture de la gestion et de l'acceptation des risques reste à développer auprès de la population. Des structures et des actions sont déjà mises en place dans ce but.

Le risque majeur

Aléa : événement naturel ou technologique potentiellement dangereux.

Enjeux : personnes, biens, environnement pouvant être affectés par l'aléa.



Dossier Départemental sur les Risques Majeurs de Seine-Maritime

Du fait de sa géomorphologie et des événements climatiques combinés à l'occupation des sols et à l'aménagement du territoire (urbanisation, développement de la zone portuaire, agriculture, infrastructures de transport...), **l'ensemble du Pays est soumis à des risques naturels et industriels majeurs.**

Les risques naturels :

- **Risque inondation, par débordement de cours d'eau, ruissellement, remontée de nappe, érosion et coulées boueuses**

Sur le territoire du SCoT, une majeure partie des communes est soumise au risque d'inondation, notamment liées aux cours d'eau la Lézarde, l'Oudalle et leurs affluents. Toutes les communes du Pays ont connu sur une partie de leur territoire au moins un épisode d'inondation/coulée de boue, et reconnues en état de catastrophe naturelle depuis 1983. Ces inondations sont le plus souvent provoquées par le **ruissellement** de l'eau de pluie qui tombe sur le bassin versant, notamment par un phénomène de **remontée de nappe**.

L'aménagement des secteurs amont (pratiques culturales, urbanisation et imperméabilisation sur le plateau) et l'augmentation des enjeux humains dans les espaces sensibles tendent aujourd'hui à accroître ce risque d'inondation.

La prise en compte de ces risques et la mise en place de mesures sont étudiées dans le cadre d'études intégrées sur l'ensemble des bassins versants de la Pointe de Caux, notamment par le Syndicat Mixte des Bassins Versants de la Pointe de Caux. Mené par le SMBV, la CODAH et l'Etat, un **Programme d'Actions de Prévention des Inondations du bassin versant de la Lézarde (PAPIL)** a été formalisé le 16 novembre 2004 pour une réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes et une réduction des conséquences du ruissellement sur l'état de la ressource en eau. Un **Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) pour le bassin de la Lézarde** a été prescrit le 26 juin 2003 et modifié le 20 décembre 2007. Il est, aujourd'hui, en attente d'approbation et concerne 34 communes, dont **22 communes du SCoT Le Havre – Pointe de Caux – Estuaire**. Une fois approuvé, ce PPRI devra être pris en compte dans les documents d'urbanisme et les autorisations de construire.

- **Risque inondation, par submersion marine ou de tempête littorale**

Sur le littoral, la tempête peut se traduire par des **inondations** (débordement des plans d'eau portuaires par surcote marine et/ou une inondation à l'arrière des digues de protection en front de mer, par déferlement des vagues) et provoquer des dégâts aux ouvrages de défense, digues ou aux bâtiments les plus proches du front de mer. Une seule commune du SCoT est soumise à ce risque de submersion marine : le Havre.

A plus long terme, ce risque de submersion marine pourrait également s'accroître avec la montée des eaux observée en conséquence des changements climatiques et l'urbanisation des communes littorales du territoire pourrait être impactée. Des observations menées par le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) montrent que le niveau des océans s'est élevé **de 12 à 22 cm** au cours du XXe siècle et cette élévation s'accroît. De 1993 à 2003, l'élévation était de l'ordre de 3,1 mm (entre 2,4 à 3,8 mm) par an.

- **Risque de mouvements de terrain liés aux falaises**

Sur le littoral, les falaises vives sont soumises à un risque d'éboulement en raison du recul du trait de côte. Le recul généralisé du trait de côte est évalué sur plusieurs décennies à environ 20 cm par an. Il associe une érosion marine s'exerçant en pied de la falaise à des éboulements dus à la structure géologique (fracturation en particulier) et des facteurs continentaux aggravants, notamment la circulation des eaux souterraines et d'infiltration. Certaines zones habitées, telles que le Havre (Dollemard) et Sainte-Adresse sont très vulnérables face à ce risque.



Menaces, dangers - dimension sécuritaire

En vallée de Seine, des éboulements et chutes de blocs affectent la falaise morte, crayeuse, qui accompagne le cours de la Seine. Des habitations, voiries, zones de fréquentation touristique et balnéaire (notamment en pied de falaise) peuvent être menacées par ces mouvements de terrain, la plupart du temps imprévisibles.

Afin de prévenir ce risque, une étude de la vulnérabilité à l'érosion des falaises côtières (programme ROCC terminé en 2001) a été réalisée, ainsi qu'une cartographie des zones exposées en vallée de Seine par la Direction Départementale de l'Équipement et des mesures restrictives sont prises dans les **Plans de Prévention des Risques (PPR prescrit le 23/05/2001 pour Gonfreville-l'Orcher et Sainte-Adresse)**. Des arrêtés d'interdiction de constructions et de circulation sont pris et intégrés dans les documents d'urbanisme communaux.

→ Risque de mouvements de terrain liés aux affaissements et effondrements de cavités souterraines

Les **cavités souterraines** sont des vides qui affectent le sous-sol, et dont l'origine peut être soit humaine (marnières, carrières de pierre à bâtir, extractions de matériaux divers, puits ou puisards, parcelles dites « napoléoniennes »), soit naturelle (vides karstiques, bétaires) et résultant de la dissolution de la craie par les eaux d'infiltration.

Le risque lié aux cavités souterraines est omniprésent en Seine-Maritime. Une base de données (base BDCavité) sur les cavités souterraines est gérée et développée depuis 2001 par le BRGM. Elle mémorise l'ensemble des informations disponibles en France et contribue au porté à connaissance, qui relève du rôle de l'Etat en matière de prévention des risques. Néanmoins, sur le département de la Seine-Maritime, le **déficit de prospections** ne permet pas de disposer d'un inventaire exhaustif, notamment du fait des nombreuses marnières qui, dans la plupart des cas, sont insoupçonnables jusqu'à leur effondrement. En raison de cette non-exhaustivité, la cartographie ne représente qu'un état des connaissances partiel (par indice de cavités souterraines connues). A noter que sur certaines communes le recensement a été fait, mais il n'a pas encore été intégré dans la base BDCavité.

Les risques technologiques :

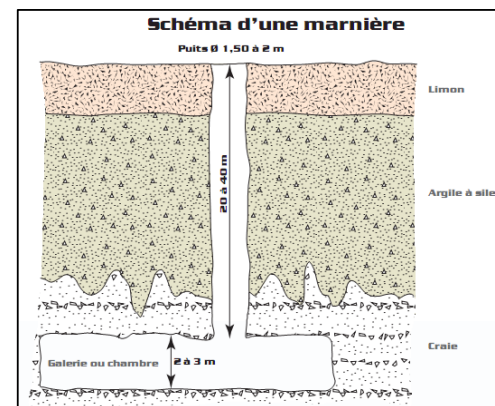
Le territoire du SCoT est le deuxième pôle français en chimie et pétrochimie, avec 16 établissements SEVESO seuil haut (pétrochimie pour l'essentiel) et un grand nombre d'établissements de logistique et autres activités. Afin de prévenir le risque industriel lié à ces activités, un Plan Particulier d'Intervention (PPI) a été mis en place. Il couvre 24 communes du territoire, soit environ 25 000 m².

Un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) a également été prescrit le 17 février 2010. Ce PPRT concerne 6 communes du territoire. Il consiste, pour chaque point du territoire jouxtant l'installation, à évaluer et à hiérarchiser le niveau de risque lié à l'activité de l'installation classée. Ces niveaux permettent de définir plusieurs zones chacune caractérisée par des règles d'urbanisme et sur le bâti qui lui sont propres. Pour les niveaux plus forts, des secteurs d'expropriation et/ou de délaissement possibles peuvent également être proposés par le PPRT. Les services instructeurs

définissent actuellement les biens qui devront faire l'objet d'une évaluation foncière et d'une étude de vulnérabilité du bâti, afin de préparer la consultation auprès des bureaux d'études spécialisés. En parallèle, la DREAL a commandé auprès du CETE Normandie Centre une étude portant sur le recueil de données relatives au trafic de l'ensemble des voies routières de la zone industrialoportuaire ; cette étude est en cours de réalisation.

Les risques liés au transport de matières dangereuses :

Territoire de flux, le pays l'est aussi pour les matières dangereuses. Par voie d'eau (mer, fleuve), terrestre (routier ou ferroviaire) ou par pipe-line, le risque est présent et il concerne la majorité des habitants.



Source : Dossier Départemental sur les Risques Majeurs de Seine-Maritime



Menaces, dangers - dimension sécuritaire

Sensibilité des populations :

Risques naturels et risques technologiques ne sont pas perçus de la même façon par les populations.

Les risques naturels sont connus car vécus, habituels et "historiques". Chaque année, des coulées de boues, et des effondrements de marnières, de falaises sont recensés, sans provoquer de dégâts autres que matériels.

Les risques technologiques (y compris les Transports de Matières Dangereuses) sont mal intégrés par les populations pourtant alertées par les récents événements (Toulouse, Japon, etc.). Entre inquiétude et désintérêt, certaines populations ne se sentent que peu ou pas menacées du fait de l'éloignement de la ZIP, et surtout de la très faible occurrence de ces accidents (la région havraise n'a jamais connu de risque de catastrophe industrielle majeure).

Réponses apportées :

Depuis 1994, 42 sirènes d'alerte ont été installées. Les populations riveraines de la ZIP sont concernées par ces risques toxiques d'explosion ou d'incendie, mais également les populations plus éloignées : jusqu'à Montivilliers, Saint-Martin-du-Manoir, Oudalle et Honfleur.

La coordination des actions avec les territoires voisins (rive gauche, Communauté de Communes de Port Jérôme) est effective du fait de la prise en compte de ces périmètres de risques et la mise en place de dispositifs d'alerte communs. A l'échelle du département, la coordination est assurée par la Préfecture (SIRACED - PC : Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Économiques de Défense et de Protection Civile) : information, recensement et intervention.

Les enjeux localisés

Les vallées

Le risque inondation est important dans les vallées en raison de la forte vulnérabilité : **population importante, constructions nombreuses, infrastructures développées**. Les zones à enjeux sont :

- les bassins amont de la Lézarde, du Saint-Laurent et de l'Oudalle : bourgs ruraux et les exploitations agricoles,
- le bassin de la Curande dont le fonctionnement est très réactif : zones urbaines de Fontenay et de Montivilliers,
- le bassin de la Rouelles fortement urbanisé dont les bourgs d'Octeville-sur-Mer et de Fontaine-la-Mallet sont traversés par le thalweg principal,
- la vallée de la Lézarde entre Saint-Martin-du-Bec et Epouville : densification urbaine dans le lit majeur,
- la basse vallée de la Lézarde entre Montivilliers et Harfleur : fortement

urbanisée, cette basse vallée est la zone de concentration finale des écoulements (confluence des rivières),

- la vallée du Saint-Laurent : densément urbanisée et exposée à la fois au débordement du Saint-Laurent et aux écoulements concentrés adjacents,
- les vallées de l'Oudalle, du Rogerval et des bassins annexes sont faiblement anthropisées, donc moins exposées au risque inondation.

La plaine estuarienne

La vaste zone d'activités industrielles et portuaires est génératrice de risques technologiques majeurs. C'est le 2^{ème} pôle français en chimie et pétrochimie avec 16 établissements SEVESO seuil haut (+ 3 seuils bas). Le transport des matières dangereuses par voies terrestres (routes, fer, pipeline), fluvial et maritime est également important.

On y observe une absence de connaissance de la position précise des pipelines dans les faisceaux. Les conditions de stockage des matières dangereuses sont améliorées par les industriels, suite aux études de dangers.

La mer

Les tempêtes littorales génèrent des hauteurs de marées, occasionnant des inondations dans la ville basse du Havre (en 1981 et 84). Des aménagements (murets et digues) ont permis de réduire la probabilité de retour d'une inondation comparable, pour des hauteurs d'eau jusqu'à 9,50 m.

Le Plateau et les vallées

De par la nature crayeuse du sous-sol, l'ensemble du Pays et toutes les communes sont confrontées ponctuellement au risque d'effondrement. Le recensement des marnières est incomplet et basé sur les témoignages et documents existants.

Les falaises

Les falaises vives sont soumises à un risque d'éboulement avec le recul du trait de côte. Malgré des chutes de blocs importantes ponctuellement, comme à Octeville en 2001, ce secteur littoral entre Le Havre et Antifer est le moins soumis à cette érosion, de par son talus argileux. Des arrêtés d'interdiction concernant les constructions et les circulations sont pris et intégrés dans les POS/PLU.

Néanmoins, même si l'aléa est relativement faible, la vulnérabilité des zones habitées, notamment au Havre (Dollemard), est importante.

Les falaises mortes connaissent des éboulements plus restreints et concernent moins les zones d'habitat, mais celles concernées sont très vulnérables.



Menaces, dangers - dimension sécuritaire

Les évolutions possibles

En ce qui concerne les **risques technologiques**, les évolutions peuvent être antagonistes :

- Amplification des risques technologiques avec le développement industriel et celui de Port 2000 (risques liés aux activités et aux transports de matières dangereuses),
- Meilleure prise en compte des risques technologiques par l'élargissement de l'enveloppe du plan particulier d'intervention PPI,
- Démarches de gestion des risques technologiques de la CODAH étendue au Pays,
- La reconnaissance de ces menaces par les populations plus éloignées devrait être améliorée par les actions de communication de l'ORMES et du CLIC (Comité local d'information et de concertation),
- La question du devenir de l'urbanisation déjà existante dans les périmètres de danger reste posée avant l'élaboration du Plan de Prévention des Risques Technologiques (ex. quartier des Neiges).

Pour ce qui est des **risques naturels** :

- Le cloisonnement des espaces naturels de l'estuaire tend à limiter la capacité d'expansion des crues (Seine et remontées maritimes),
- L'urbanisation croissante et la densification dans les vallées augmentent la vulnérabilité des biens et des personnes aux risques inondation,
- Accroissement incertain des risques naturels par un changement climatique (alternance de périodes de sécheresse et de fortes pluies sur le ruissellement, modification du niveau de la mer...).

Globalement, la connaissance et les mesures de protection en place risquent de neutraliser de façon croissante des potentiels d'espaces du fait de l'application du principe de précaution dans les documents d'urbanisme.

En effet, dans les zones affichées comme "à risque", on observe une dévalorisation du patrimoine bâti (Harfleur, Gonfreville...), ainsi qu'un gel des espaces de la ZIP.

Les réponses actuelles

- Etudes globales de bassin (Lézarde, St-Laurent, Oudalle) mettant en œuvre des actions visant à : limiter les ruissellements par la conservation des prairies et leur reconstitution, faciliter le stockage et l'écrêtement des eaux, favoriser le transit maîtrisé des eaux et des bassins et protéger les captages d'eau potable ;
- Contrats d'Agriculture Durable visent à mobiliser également les agriculteurs dans la lutte contre l'érosion ;
- Plan de Prévention des Risques d'Inondation dans le bassin de la Lézarde prescrit en juin 2003 ;
- Etudes techniques de suivi de la stabilité des falaises ;
- Plan Particulier d'Intervention de la zone industrielle et portuaire et PPRT à l'étude ;
- Charte sur les risques industriels signée en 2003 par de nombreux acteurs (Etat, collectivités dont la CODAH, industriels) ;
- L'ORMES met en place des actions visant notamment à mettre en place un réseau d'alerte global et à développer l'information préventive de la population ;
- La DDTM 76 a défini des principes de gestion du risque lié aux cavités souterraines. Ces principes de précaution se basent principalement sur l'application de périmètres de risque de rayon variable selon le type d'indice de cavités souterraines :
 - 60m de rayon pour les marnières et indices indéterminés (affaissement, effondrement, arbre isolé, etc...)
 - 35m de rayon pour les argilières, sablières, cailloutières : ces exploitations moins profondes et moins stables que les marnières sont en effet généralement de plus faible envergure.
 - 35m de rayon pour les indices karstiques

A l'intérieur de ces périmètres de risque, l'urbanisation est fortement limitée.

Le DICRIM

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), établi par le Maire, est destiné à **informer la population** sur les risques naturels et technologiques affectant le territoire communal ainsi que sur les **consignes de sécurité** devant être mises en œuvre en cas de réalisation du risque.

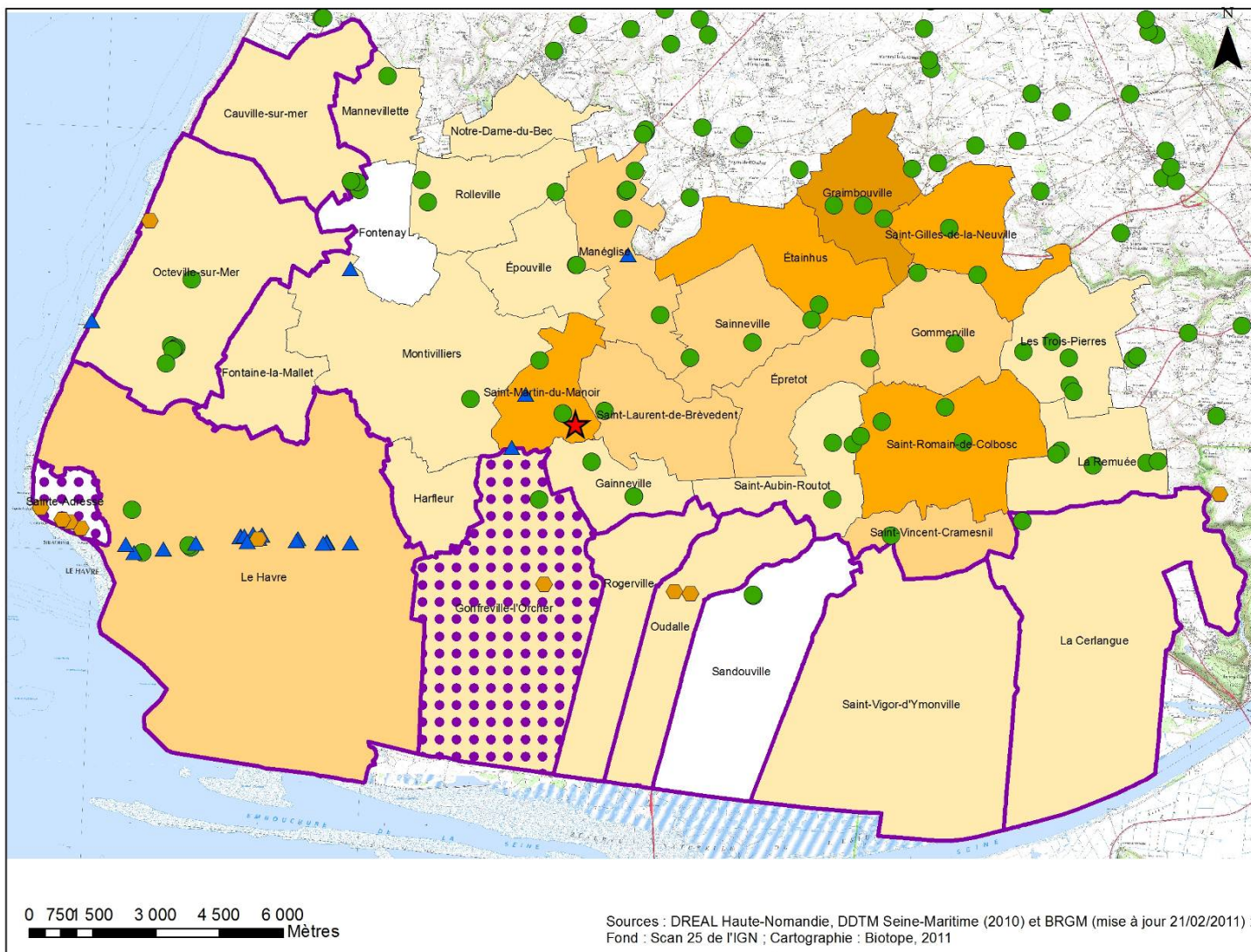
Il doit décrire succinctement ces risques, avec des cartes au 1/25 000, en précisant les secteurs de la commune les plus impliqués par les différents risques (zones inondables, cavités souterraines ...).

Bien que l'ensemble des communes du SCoT soit soumis à l'obligation de réalisation d'un DICRIM, seulement 23 communes sur 33 disposent de ce document.



Document informatif - données non homogènes,
les inventaires n'ont pas tous été renseignés dans la base de données du BRGM

SCOT LE HAVRE POINTE DE CAUX ESTUAIRE



Risque cavités souterraines

Nombre de cavités recensées

- 0-50 cavités
- 50-100 cavités
- 100-150 cavités
- > 150 cavités
- NC

Risque éboulement de falaises

- Communes concernées

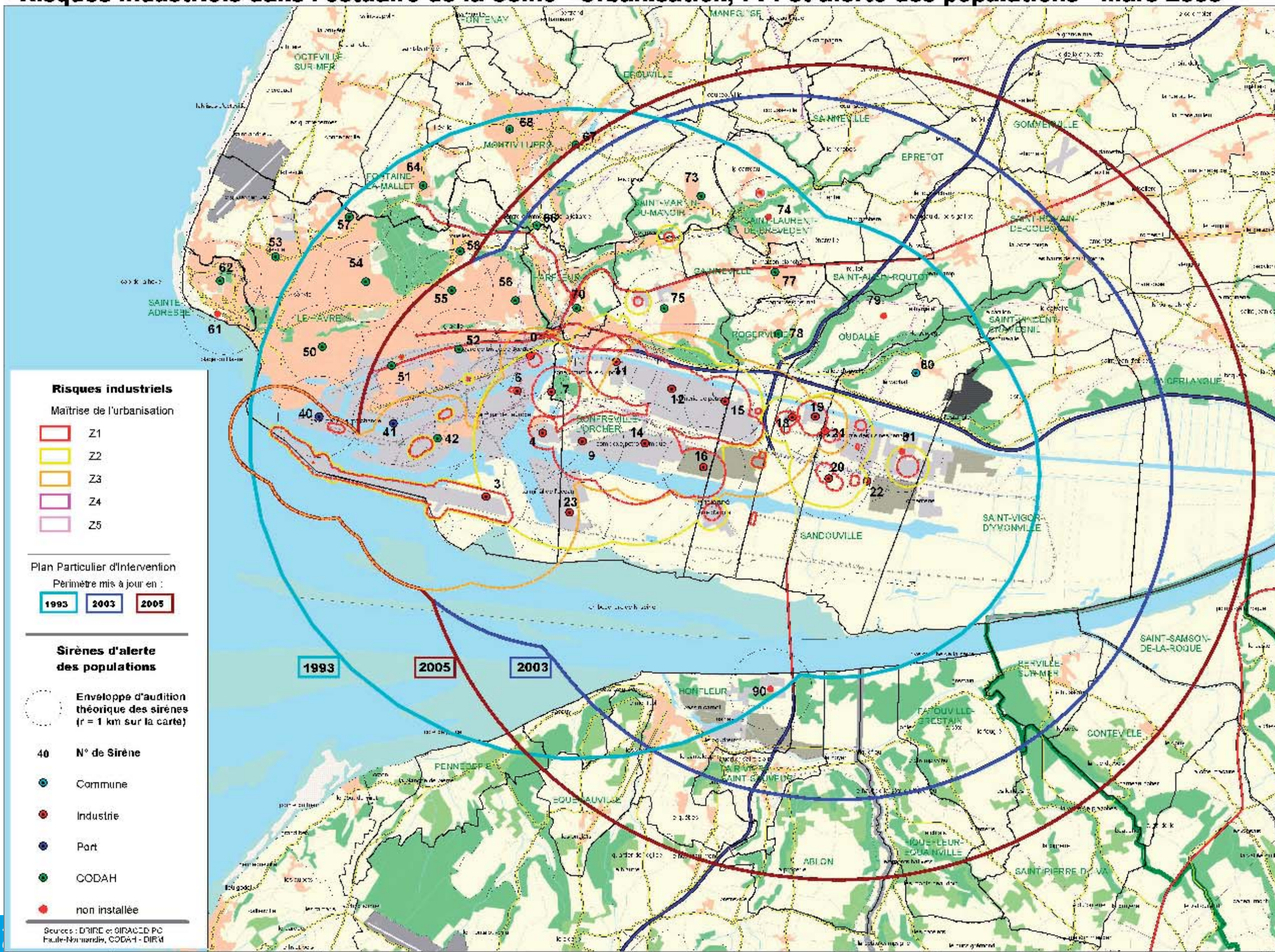
PPRN Falaises prescrit

- Communes concernées

Mouvements recensés

- éboulements
- glissements de terrain
- effondrements
- coulée de boue

Risques industriels dans l'estuaire de la Seine - Urbanisation, PPI et alerte des populations - mars 2005



Département pour l'Information sur les Risques majeurs (DIRIM) - Système d'Information Géographique de la base de Données Majeurs de l'estuaire de la Seine

Mise à jour des données DIRIM : 10 mars 2005
L'évolution principale du PPI concerne le planimètre 2005 (étendu à 10 km de rayon autour d'Elbeuf)

Pour les priorités de maîtrise de l'urbanisation, les zones à pourvoir par sirenes.

Remarque : les transports de matières dangereuses ne sont pas traités dans cette cartographie.

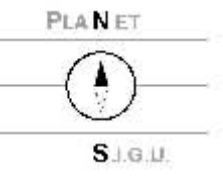
- Risques industriels**
- Maîtrise de l'urbanisation
- Z1
 - Z2
 - Z3
 - Z4
 - Z5

- Plan Particulier d'Intervention**
- Périmètre mis à jour en :
- 1993
 - 2003
 - 2005

- Sirènes d'alerte des populations**
- Enveloppe d'audition théorique des sirènes (r = 1 km sur la carte)
 - 40 N° de Sirène
 - Commune
 - Industrie
 - Port
 - CODAH
 - non installée

Sources : DIRIM et SIGACED PC Haute-Normandie, CODAH - DIRIM

SIGR MAGE (CODAH) & S. O. de la VILLE DU HAVRE D'Info de reproduction réservées



Enjeux du SCoT

Points de vigilance

Amélioration de la situation existante en matière de maîtrise des risques naturels : mesures préventives (maîtrise de l'urbanisation dans les zones à risque), mesures de protection (bassins de rétention, ...) et mesures d'information

Gestion intégrée des risques d'inondation à l'échelle des bassins versants

Anticipation de l'accentuation de certains risques naturels liée aux changements climatiques (inondation, submersion marine, ...)

Réduction à la source des risques et nuisances technologiques vis à vis des populations exposées

Maîtrise de la "consommation" d'espaces urbanisables ou la dévalorisation du patrimoine par une neutralisation des zones à risques

Développement de la prise de conscience et de la culture du risque par les populations

Points forts

+

Mise en place de dispositifs préventifs aux crues et coulées boueuses à l'échelle des bassins versants

Programme d'Actions de Prévention des Inondations du bassin versant de la Lézarde (PAPIL) et PPRI du Bassin versant de la Lézarde en cours d'élaboration

Dispositifs de prévention des crues par remontée de la Seine et de la Mer

Identification des zones exposées au risque d'éboulements de falaises, arrêtés d'interdiction de constructions et de circulation pris et intégrés dans les documents d'urbanisme communaux et PPR prescrit (le 23/05/2001) pour Gonfreville-l'Orcher et Sainte-Adresse

Prise en compte globale de la gestion des risques avec la constitution en 2004 de l'ORMES regroupant les collectivités concernées

Coopération avec l'Institut des Risques de Honfleur

Depuis 1994, 42 sirènes d'alerte ont été installées pour prévenir le risque industriel, un Plan Particulier d'Intervention et Plan de Prévention des Risques Technologiques en cours

Points faibles

Importance des risques technologiques et naturels concernant la majorité des habitants du Pays

Contexte géologique favorisant ruissellements, effondrements, aggravé par l'urbanisation et les modifications des pratiques culturelles

Manque de moyens d'investigation et de détections, notamment des cavités souterraines

Besoin d'homogénéiser les informations sur les cavités souterraines

Culture du risque devant être plus développée

Absence de réponse concertée pour les zones habitées dans les zones de danger, avant la mise en place du PPRT

Plans de Prévention des Risques (PPR prescrit le 23/05/2001 pour Gonfreville-l'Orcher et Sainte-Adresse) en attente de réalisation

Peu de sécurisation des captages en eau

Vulnérabilité importante de l'habitat au recul des falaises littorales et de l'estuaire

Proposition d'indicateurs

Nombre de communes disposant d'un DICRIM

Nombre de communes ayant intégré le risque d'effondrement lié aux cavités souterraines dans leur document d'urbanisme

Proportion de communes soumises au risque inondation ayant intégré ce risque dans leur document d'urbanisme

Évolution de la part de la population menacée par les risques technologiques

Annexes

Annexe 1 : Synthèse sur les risques naturels et technologiques, sur le territoire du SCoT Le Havre Pointe de Caux Estuaire	9
Annexe 2 : Aléa « éboulement de falaises », commune de Gonfreville-l'Orcher	14
Annexe 3 : Périmètre d'étude du Plan de Prévention des Risques Technologiques	15

Annexe 1 : Synthèse sur les risques naturels et technologiques, sur le territoire du SCoT Le Havre Pointe de Caux Estuaire

Annexe de l'arrêté préfectoral du 6 juillet 2010 fixant la liste des communes où s'applique le droit à l'information sur les risques (Préfecture de la Seine-Maritime –SIRACEDPC)

Synthèse sur les risques naturels et technologiques, sur le territoire du SCoT Le Havre Pointe de Caux Estuaire												
COMMUNES	RISQUES NATURELS					RISQUES TECHNOLOGIQUES						
	Présence de cavités souterraines ou d'indices de cavités	Risque d'éboulements de falaises		Risque de submersion par la mer	Risque inondation		Risque industriel			Risque de Transports de Matières Dangereuses	Obligation de réalisation d'un DICRIM	Date de réalisation du DICRIM
		Présence	PPRN Falaise		Présence	PPR Inondation	Présence	PPI	PPRT			
CAUVILLE-SUR-MER	x	x		x	PPRi Lézarde, prescrit le 26/06/2003					x	x	
EPOUVILLE	x			x	PPRi Lézarde, prescrit le 26/06/2003	x	PPI Zone Le Havre			x	x	18/06/2010
EPRETOT	x			x	PPRi Lézarde, prescrit le 26/06/2003	x	PPI Zone Le Havre			x	x	04/03/2009
ETAINHUS	x			x	PPRi Lézarde, prescrit le 26/06/2003	x	PPI Zone Le Havre			x	x	
FONTAINE-LA-MALLET	x			x	PPRi Lézarde, prescrit le 26/06/2003	x	PPI Zone Le Havre			x	x	23/08/2005
FONTENAY	x			x	PPRi Lézarde, prescrit le 26/06/2003	x	PPI Zone Le Havre			x	x	02/03/2009

COMMUNES	RISQUES NATURELS					RISQUES TECHNOLOGIQUES						
	Présence de cavités souterraines ou d'indices de cavités	Risque d'éboulements de falaises		Risque de submersion par la mer	Risque inondation		Risque industriel			Risque de Transports de Matières Dangereuses	Obligation de réalisation d'un DICRIM	Date de réalisation du DICRIM
		Présence	PPRN Falaise		Présence	PPR Inondation	Présence	PPI	PPRT			
GAINNEVILLE	x				x	PPRi Lézarde, prescrit le 26/06/2003	x	PPI Zone Le Havre		x	x	17/03/1997
GOMMERVILLE	x				x	PPRi Lézarde, prescrit le 26/06/2003	x	PPI Zone Le Havre		x	x	
GONFREVILLE-L'ORCHER	x	x	PPRN Falaise, prescrit le 23/05/2001		x	PPRi Lézarde, prescrit le 26/06/2003	x	PPI Zone Le Havre	PPRT Le Havre, prescrits le 17/02/2010	x	x	15/01/2003 (modifié le 30/10/2007)
GRAIMBOUVILLE	x				x					x	x	22/04/2009
HARFLEUR	x				x	PPRi Lézarde, prescrit le 26/06/2003	x	PPI Zone Le Havre	PPRT Le Havre, prescrits le 17/02/2010	x	x	17/03/1997 (modifié le 03/03/2009)
LA CERLANGUE	x	x			x		x	PPI Zone Le Havre		x	x	
LA REMUEE	x				x		x	PPI Zone Le Havre		x	x	
LE HAVRE	x	x		x	x	PPRi Lézarde, prescrit le 26/06/2003	x	PPI Zone Le Havre	PPRT Le Havre, prescrits le 17/02/2010	x	x	27/05/2003
LES TROIS-PIERRES	x				x					x	x	

COMMUNES	RISQUES NATURELS				RISQUES TECHNOLOGIQUES							
	Présence de cavités souterraines ou d'indices de cavités	Risque d'éboulements de falaises		Risque de submersion par la mer	Risque inondation		Risque industriel			Risque de Transports de Matières Dangereuses	Obligation de réalisation d'un DICRIM	Date de réalisation du DICRIM
		Présence	PPRN Falaise		Présence	PPR Inondation	Présence	PPI	PPRT			
MANEGLISE	x				x	PPRi Lézarde, prescrit le 26/06/2003	x	PPI Zone Le Havre		x	x	18/03/2009
MANNEVILLETTE	x				x	PPRi Lézarde, prescrit le 26/06/2003				x	x	03/03/2009
MONTIVILLIERS	x				x	PPRi Lézarde, prescrit le 26/06/2003	x	PPI Zone Le Havre		x	x	
NOTRE-DAME-DU-BEC	x				x	PPRi Lézarde, prescrit le 26/06/2003				x	x	
OCTEVILLE-SUR-MER	x	x			x	PPRi Lézarde, prescrit le 26/06/2003				x	x	18/12/2007
LOUDALLES	x	x			x		x	PPI Zone Le Havre	PPRT Le Havre, prescrit le 17/02/2010	x	x	25/07/1997 (modifié le 25/06/2008)
ROGERVILLE	x	x			x	PPRi Lézarde, prescrit le 26/06/2003	x	PPI Zone Le Havre	PPRT Le Havre, prescrit le 17/02/2010	x	x	17/02/1998 (modifié le 08/06/2006)

COMMUNES	RISQUES NATURELS				RISQUES TECHNOLOGIQUES							
	Présence de cavités souterraines ou d'indices de cavités	Risque d'éboulements de falaises		Risque de submersion par la mer	Risque inondation		Risque industriel			Risque de Transports de Matières Dangereuses	Obligation de réalisation d'un DICRIM	Date de réalisation du DICRIM
		Présence	PPRN Falaise		Présence	PPR Inondation	Présence	PPI	PPRT			
ROLLEVILLE	x				x	PPRi Lézarde, prescrit le 26/06/2003				x	x	11/03/2009
SAINNEVILLE	x				x	PPRi Lézarde, prescrit le 26/06/2003	x	PPI Zone Le Havre		x	x	03/03/2009
SAINT-AUBIN-ROUTOT	x				x	PPRi Lézarde, prescrit le 26/06/2003	x	PPI Zone Le Havre		x	x	27/02/2008
SAINT-GILLES-DE-LA-NEUVILLE	x				x					x	x	
SAINT-LAURENT-DE-BREVEDENT	x				x	PPRi Lézarde, prescrit le 26/06/2003	x	PPI Zone Le Havre		x	x	03/03/2008
SAINT-MARTIN-DU-MANOIR	x				x	PPRi Lézarde, prescrit le 26/06/2003	x	PPI Zone Le Havre		x	x	23/08/2005
SAINT-ROMAIN-DE-COLBOSC	x				x	PPRi Lézarde, prescrit le 26/06/2003	x	PPI Zone Le Havre		x	x	22/05/2008
SAINT-VIGOR-D'YMONVILLE	x	x			x		x	PPI Zone Le Havre		x	x	03/06/2009

COMMUNES	RISQUES NATURELS					RISQUES TECHNOLOGIQUES						
	Présence de cavités souterraines ou d'indices de cavités	Risque d'éboulements de falaises		Risque de submersion par la mer	Risque inondation		Risque industriel			Risque de Transports de Matières Dangereuses	Obligation de réalisation d'un DICRIM	Date de réalisation du DICRIM
		Présence	PPRN Falaise		Présence	PPR Inondation	Présence	PPI	PPRT			
SAINT-VINCENT-CRAMESNIL	x				x		x	PPI Zone Le Havre		x	x	
SAINTE-ADRESSE	x	x	PPRN Falaise, prescrit le 23/05/2001		x					x	x	17/03/1997
SANDOUVILLE	x	x			x		x	PPI Zone Le Havre	PPRT Le Havre, prescrits le 17/02/2010	x	x	17/03/1997

Patrimoines - dimension culturelle

L'environnement intègre une dimension culturelle au travers des patrimoines architecturaux, des paysages, et de l'attachement des populations locales aux espaces vécus, et transmis par les générations précédentes.

Cependant, l'identité projetée n'est pas des plus gratifiante à l'échelon régional et national : la Baie de Seine est un paysage industriel, et le plateau cauchois, une zone agricole sans véritable richesse reconnue.

Cependant, l'image de dynamisme culturel à l'échelle internationale transparait : berceau de l'impressionnisme, architecture d'Auguste Perret/Oscar Niemeyer, Pont de Normandie... A long terme, le patrimoine environnemental, est le potentiel d'image d'un territoire que nos générations légueront aux générations suivantes.

Les grandes caractéristiques

Un patrimoine tout en contraste très fort, aussi bien naturel, qu'architectural ou historique. La dimension culturelle y prend une part importante :

- l'héritage normand (viking), et roman,
- l'attachement au terroir, à la ville,
- le poids de l'histoire industrialo-portuaire et des grands ouvrages.

Sur tout le territoire, on observe une répartition patrimoniale de grande diversité architecturale :

- chaumières en torchis/colombage au sein de clos-masures,
- châteaux médiévaux et manoirs du XIX^{ème}...
- centres anciens d'Harf eur et de Montivilliers,
- maisons "de maître" et "d'ingénieurs" en silex, briques...
- centre-ville du Havre : Auguste Perret et son architecture béton, Niemeyer et ses voiles...

sans oublier les vestiges archéologiques, puisque le Pays de Caux était habité depuis l'acheuléen (-100 000 ans), lorsque l'homme était encore nomade chasseur-cueilleur.

Les paysages et la lumière qui baignent l'estuaire ont donné naissance à la peinture impressionniste et contemporaine (Boudin, Monet, de Staël, Courbet, Dufy, Braque, Marin-Marie). La littérature véhicule aussi les différentes images du Pays (depuis le XVI^{ème} à nos jours).

Une économie forte est liée à l'élevage et à la polyculture, avec une grande diversité de paysages depuis les rives de Seine, jusqu'au vaste plateau du pays de Caux. Cette dimension économique est devenue culturelle, tant en matière de paysages (openfields et clos-masures, vergers...) que d'usages (récolte du chaume, cidriculture...) et de culture (langue cauchoise, solidarité).

Ruralité n'est pas à opposer à modernisme : le plateau de Caux a su répondre à la demande et à l'évolution démographique du Pays, par une modification de ses pratiques et des usages.

Le territoire dans son ensemble présente un déficit de communication sur le patrimoine environnemental.



Photos : éditions Gaby, 1950

PATRIMOINE DES VILLES

Depuis 2001, Le Havre est la première ville de France reconstruite après guerre à avoir obtenu le label "Ville d'art et d'histoire" grâce à son patrimoine architectural contemporain.

Le Havre est également la première ville de France à avoir créé une Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain

et Paysager sur un patrimoine moderne. C'est à la fois un outil de préservation, mais aussi de valorisation (subvention accordable aux particuliers).

Ce site, unique au monde, figure aujourd'hui au classement « patrimoine mondial de l'UNESCO ».

Si la ville "doit" son classement à l'esprit Perret, d'autres patrimoines sont aussi remarquables comme la zone des docks, au patrimoine portuaire et industriel impressionnant par ses dimensions (bassins, bâti...).

Les enjeux localisés

Les villes

Le relief particulier de la ville, qui s'étend de la plaine alluviale au plateau, impose la présence de nombreux escaliers, d'un funiculaire et crée de nombreux belvédères. Les quartiers à proximité de la plage ont vu se développer une architecture balnéaire. D'autres quartiers, plus "normands" à l'architecture "brique et silex" ont survécu à la Seconde Guerre Mondiale. Tous ces éléments participent de la richesse patrimoniale de la ville.

Les quartiers Nord du Havre (Mare-Rouge, Mont-Gaillard, Caucrauville...), de construction récente, présentent très peu de patrimoine historique. Ils sont l'objet de projets de reconstruction de grande ampleur (Grand Projet de Ville, GPV, Agence Nationale de Renouvellement Urbain...).

A l'interface avec la mer, le Port présente lui, un patrimoine prégnant, aux dimensions spécifiques (voirie, infrastructures portuaires, bâti, équipements...).

On retrouve la même structure pour les zones urbanisées des vallées telles que la Lézarde, avec un fond de vallée "historique", la construction plus récente d'habitations sur les flancs, puis l'urbanisation du plateau (lotissements, habitat collectif...).

Certaines villes (Harf eur, Montivilliers) ont conservé leur patrimoine moyenâgeux, sans pour autant atteindre la renommée d'Harf eur...

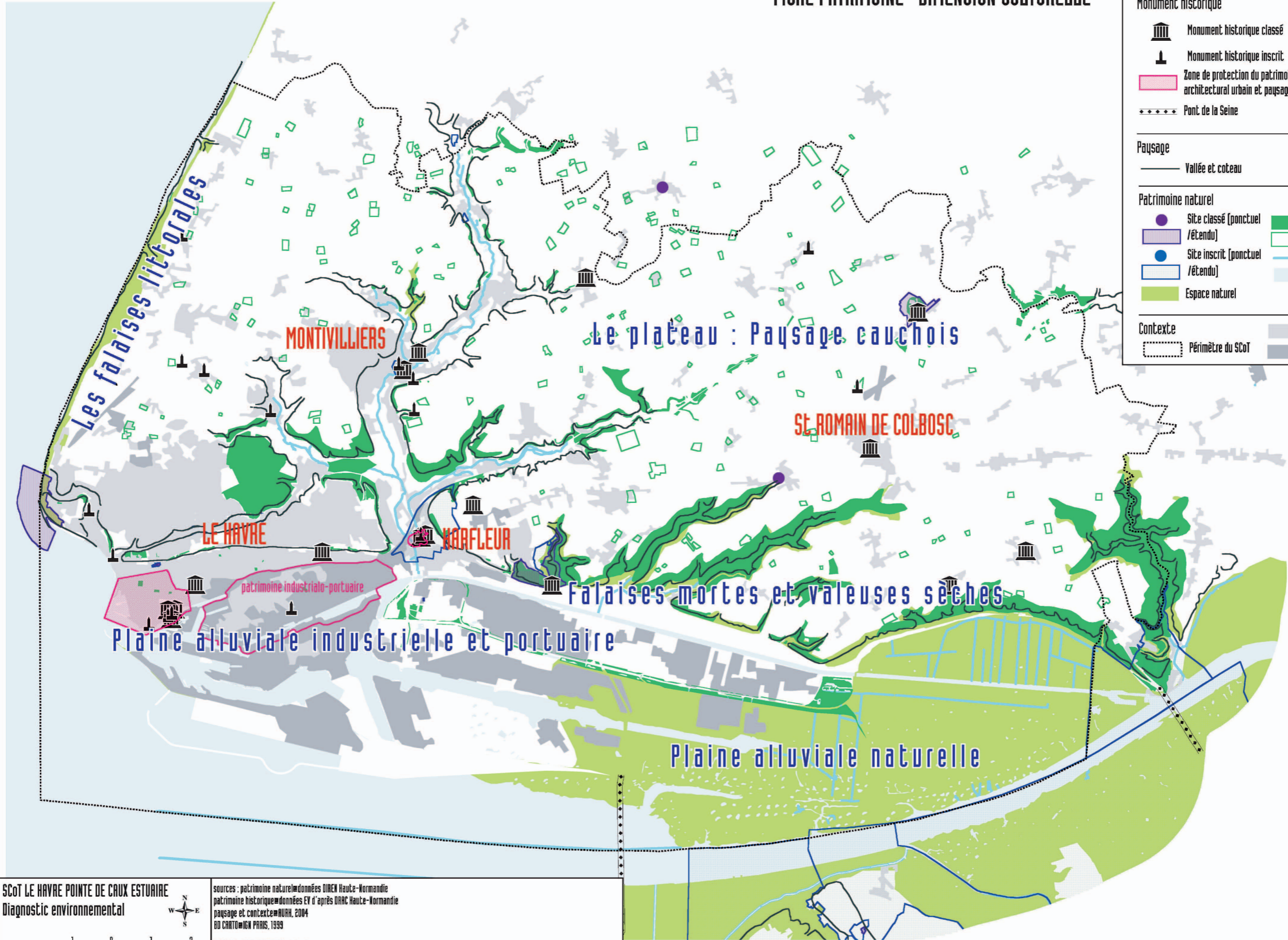
Les villes apparaissent donc comme une juxtaposition de quartiers et n'ont que peu de centralité.



Patrimoine - Culture

FICHE PATRIMOINE- DIMENSION CULTURELLE

Monument historique	
	Monument historique classé
	Monument historique inscrit
	Zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager ZPPAUP
	Pont de la Seine
Paysage	
	Vallée et coteau
Patrimoine naturel	
	Site classé (ponctuel /étendu)
	Site inscrit (ponctuel /étendu)
	Espace boisé
	Clos masure
	Réseau hydrographique
	Espace naturel
Contexte	
	Périmètre du SCoT
	Espace urbanisé
	Espace industriel



SCoT LE HAVRE POINTE DE CROIX ESTUAIRE
 Diagnostic environnemental
 07/04/2005

sources : patrimoine naturel données DIREN Haute-Normandie
 patrimoine historique données EY d'après DRAC Haute-Normandie
 paysage et contexte NUAH, 2004
 BD CARTOIGN PARIS, 1999
 Ref info : NUAH/SCoT/MI/patrimoine.wor
 Cartographie réalisée par Environnement V6tre, Mont Saint Aignan

Patrimoines - dimension culturelle

Les enjeux localisés

La Mer

Le patrimoine directement lié à la mer est important : la vocation atlantique transparaît au travers du port (les docks, bassins et bermes), des phares, du pain de sucre (cénotaphe dédié aux marins), du cap de la Hève, du musée maritime...

Pointe de fêche pointée vers la mer, le Pays de Caux s'affirme aussi par la dimension culturelle du commerce lié aux ports, au nautisme (de loisirs et sportif comme le trophée Jacques Vabre)...

La plaine estuarienne

Malgré la récente et prégnante industrialisation de cette plaine (usines, stockage de déchets...), ces espaces sont pourtant le siège d'un patrimoine très fort : naturel, culturel (marais, coupe des roseaux), monumental (Ponts de Tancarville, de Normandie) mais aussi économique.

L'histoire ancienne du marais, est déjà oubliée du fait de l'image prédominante de l'industrie. La récolte du Chaume, bien que toujours présente ne donne plus son image à la plaine.

Les Falaises et vallées

Paysages immortels des peintres impressionnistes, les falaises, aussi bien vives que mortes, présentent une importante richesse patrimoniale :

- naturelle : vauzeuses, vallées humides, falaises calcaires et pelouses associées,
- historique : grottes préhistoriques, châteaux, Mur de l'atlantique...

Le Plateau

Immenses paysages agricoles parsemés de clos-masures, le plateau, entrecoupé de vallées verdoyantes, recèle de nombreuses richesses patrimoniales : églises, manoirs, habitat de qualité, colombiers. Ces paysages façonnés par les activités humaines ancestrales assuraient pourtant la pérennité des espèces locales :

- vergers conservatoires (notamment ceux de l'A29),
- haies et clos-masures

Photo : CAUE 76



Les évolutions possibles

Si la modification des processus d'urbanisation et modes de culture engendre la disparition progressive des clos-masure sur le plateau, ce risque de disparition du patrimoine « ordinaire » par non entretien, concerne tout le territoire.

Il est en effet valable aussi bien pour la mer (disparition des petits ports au profit des grands, de la pêche au profit du commerce) que pour la vallée de Seine (développement de l'industrie au dépend de l'élevage et de la polyculture, non entretien des activités sur falaises mortes).

La perte de la culture spécifique à l'estuaire (depuis moins d'un siècle), la dégradation de l'image (des paysages impressionnistes à la vallée industrielle) laissent penser que, malgré les spécificités locales uniques et l'attachement culturel, ces richesses pourraient disparaître au profit d'une banalisation grandissante.

Les réponses actuelles

Aujourd'hui la préservation du patrimoine culturel s'articule principalement autour de la protection/rénovation du patrimoine bâti public (rénovation du Musée Malraux, de l'Abbaye de Montivilliers...), mais aussi par le soutien des collectivités à la restauration des façades de qualité (briques, colombages) appartenant au patrimoine privé.

La ville du Havre est tournée vers la mer ("Le Havre toutes voiles dehors"), cette orientation traditionnelle est aujourd'hui le fer de lance de sa politique culturelle :

- obtention du label « station nautique » pour Le Havre,
- programmation du Centre de la Mer et du Développement Durable (Architecte : Jean Nouvel).

Bref, un travail fort sur l'image culturelle sur tout le Pays est en marche avec :

- de nombreux itinéraires de découverte du patrimoine, « de parcours spectacles », tant au niveau départemental (Comité Départemental du Tourisme) qu'au niveau local (Communauté de Communes, communes...) qui ont été mis en place,
- obtention du label Ville d'Art et d'Histoire, classement au patrimoine de l'UNESCO pour la ville du Havre.

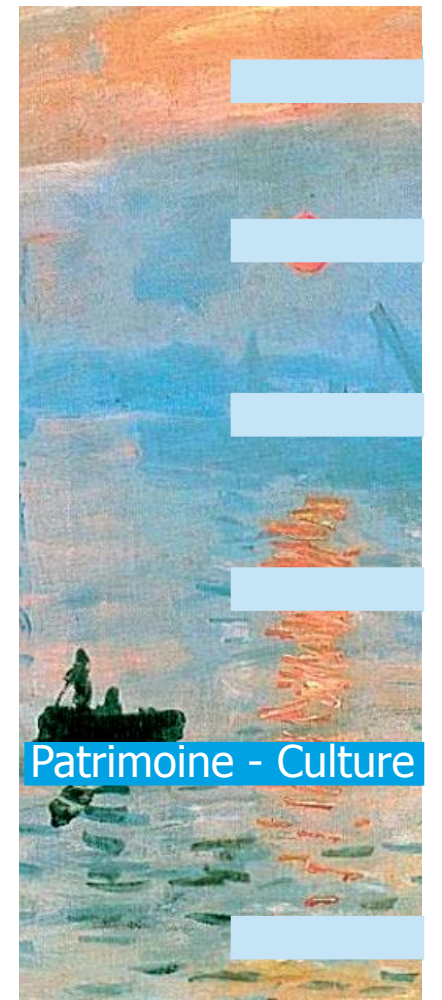
PATRIMOINE DES CAMPAGNES

L'ensemble bâtiments d'exploitation, habitations et haies de haut jet forme une unité fonctionnelle : le «clos mesure» ou «cour mesure». Cette structure bien particulière se répète sur le plateau cauchois en lui conférant une identité paysagère unique en France.

Cette haie cauchoise qui protège les constructions, les animaux et les vergers du vent des plateaux, remplace les brèdes disparues. Elle possède une structure particulière :

Traditionnellement plantée sur un talus pouvant atteindre 2,5 m (appelé aussi fossé en élévation) son second rôle est aussi de recueillir les eaux pluviales. Les arbres qui la composent sont généralement de haut-jet et disposés en quinconce tous les deux à trois mètres.

Le plus souvent composée d'une seule essence arborée la haie accueille surtout le hêtre, le chêne, et parfois le frêne. Elle est aujourd'hui menacée, du fait du manque d'entretien (perte des savoir-faire, pression foncière en périphérie urbaine).



Points de vigilance

- Facilitation de l'accès au patrimoine culturel local
- Zones de préservation des patrimoines bâtis de qualité (toutes époques)
- Identification et valorisation du patrimoine naturel et paysager du Pays (falaises, clos-masures)
- Prise en compte de la mer et de l'interface maritime dans les projets d'aménagement
- Travail sur les zones de perception de l'ambiance "grand large" sur la zone côtière : ouvrir le pays sur la mer
- Définition d'une image spécifique en Normandie

Points forts Points faibles

Un patrimoine multi-thématique, régulièrement réparti
 La présence de paysages forts et contrastés
 Peinture & littérature véhiculent une image positive du patrimoine
 Un patrimoine architectural et culturel (ports, halles, musée, églises, clos-masures, patrimoine moyenâgeux de Montivilliers et Harfleur...)
 L'image forte du « Pont de Normandie »
 La diversité des patrimoines liés à la polyculture et l'élevage
 Une bonne connaissance du patrimoine (ZPPAUP)
 Un attachement marqué des habitants à leurs territoires

Une image de paysages dégradés (industries et openfields)
 Incohérence d'identités : Havre/Pays de Caux/Seine Maritime/Normandie (manque de rattachement identitaire à la Normandie)
 Une image industrielle qui fait "oublier" le patrimoine
 La réduction progressive des activités traditionnelles (coupe des roseaux)
 La faible mise en valeur culturelle de la réserve naturelle
 Une faible densité du patrimoine (attractivité)
 La banalisation de l'architecture (périurbanisation)

Proposition d'indicateurs



- Linéaire de talus plantés
- Nombre de sentiers d'interprétation
- Superficie de ZPPAUP, sites inscrits et classés
- Nombre de visites guidées du patrimoine Perret
- Nombre de points de vues aménagés (panorama, accès publics) sur la mer
- Nombre de journées enfants accueillis dans les centres d'éducation à l'environnement
- Nombre de personnes accueillies dans les Offices du Tourisme
- Nombre de nuitées annuelles sur le territoire
- Parution de brochures aux CDT/CRT sur la Pointe de Caux et l'estuaire
- Nombres de brochures imprimées/consommées

MONUMENT - SITE CLASSE/INSCRIT - CLOS-MASURE - MOULIN - CHATEAU - MANOIR EGLISE - PATRIMOINE UNESCO
 - PEINTURE - PETIT PATRIMOINE BATI - MUSEE

Cadres de vie - dimension attractive et sociale

Contrairement à l'image négative ancrée au niveau national, le cadre de vie vécu dans le Pays présente de nombreux atouts. La variété des unités paysagères confère au territoire, vis-à-vis de l'extérieur, de multiples facettes au caractère marqué (mer et estuaire, falaises, plateau).

Les activités humaines exacerbent ces ambiances (ZIP, zone urbaine, agriculture) de manière positive (emploi, activités, commerces) mais aussi négative (nuisances et pollutions, insertion paysagère).

Les offres de loisirs liés à l'environnement et à la nature sont restreintes à quelques plages, bois, chemins de randonnée. L'estuaire écologique préservé reste peu accessible. L'agriculture constitue la « ceinture verte » et la mer, l'estuaire et la Baie de Seine, la « ceinture bleue ».

De nombreux efforts sont réalisés pour valoriser les trames urbaines (reconnaissance et réhabilitation du patrimoine architectural et culturel, équipements sportifs) et rurales (zones d'activités non bruyantes et non polluantes, aménagements des centres bourg).

La plage du Havre dans les années 30



Les grandes caractéristiques

Les espaces à vivre sont :

- les zones urbanisées (Le Havre, vallée de la Lézarde, frange du plateau)
- la campagne péri-urbaine, assez densément peuplée,
- les zones rurales.

Il existe une séparation nette avec la plaine alluviale de l'estuaire, vouée à la zone industrialo-portuaire, et depuis quelque années, aux zones naturelles protégées. Ce territoire véhicule dans son ensemble une réputation extérieure négative car il est connu pour son industrie lourde et son climat ingrat.

Malgré un ressenti local plus favorable, cette perception est aussi présente chez les habitants qui émettent de plus en plus de plaintes vis à vis des ambiances olfactives, des nuisances sonores, qui sont les traductions "cadre de vie" des composantes qualité de l'air et bruit.

Partielle, cette image ne tient pas compte de ses nombreux atouts et de la diversité de ses paysages et des aménités associées (espaces de détente), qui contribuent au bien-être des populations locales :

- . Deux **grands parcs urbains** – Montgeon et Rouelles – constituant une offre d'espaces de détente à l'échelle de l'agglomération, s'insérant dans un projet d' « Avenue Verte ». Cette offre sera complétée par un nouveau parc urbain à Saint-Nicolas, et par les "Jardins suspendus" du Fort de Sainte-Adresse. Le reste de cette trame verte est intra-muros (parcs, squares, jardins privés).
- . La **façade littorale** dont le rayonnement dépasse largement les limites de l'agglomération : son utilisation est centrée sur le littoral urbain (espace de loisirs urbain participant de la centralité urbaine). Malgré sa diversité (falaises, estuaire), les usages du littoral sont plus limités sur ses autres parties, en raison des difficultés d'accès.
- . Le **plateau rural** qui offre un réseau de sentiers de randonnée enrichi d'espaces boisés dans les vallées et vallons : il n'est toutefois pas le support de pratiques de loisirs de masse, par manque de valorisation en rapport avec ces usages et parce que cette offre est insuffisamment articulée notamment avec les parcs urbains et le littoral.
- . Hors du littoral et de la vallée de la Lézarde, l'**eau** est rare : elle constitue donc, partout où elle est présente, un élément d'autant plus important d'enrichissement du cadre de vie, qui n'est valorisé que ponctuellement.

Le Pays présente donc une déficience en espaces naturels de loisirs ouverts au public (roselières de la plaine alluviale, falaises, coteaux boisés) à laquelle s'ajoute un manque de mise en réseau qui puisse lui donner une réelle étendue. Il existe différents milieux naturels de qualité, mais difficiles à ouvrir en terme d'usages, de réelle valorisation autre que paysagère, pour les populations.

Les enjeux localisés

La Mer

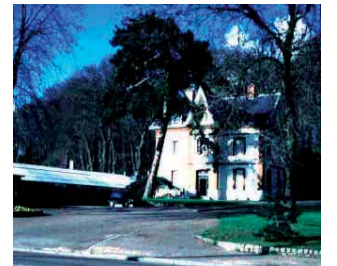
Malgré un littoral important, le Pays n'est tourné vers la mer pour ses habitants que ponctuellement : les plages intimes accessibles par les vallées, ou la plage urbaine très fréquentée (Sainte-Adresse, Le Havre). Il y a peu de panoramas sur l'horizon marin. Les rares plages offrent de multiples loisirs nautiques, aériens et autres activités balnéaires. Valorisant l'image du littoral, de nombreux aménagements du bord de mer sont mis en avant (esplanade, port de plaisance, promenades) : le Havre possède le label « Station balnéaire » et le Pavillon bleu. Les loisirs et sports nautiques représentent une potentialité de développement importante. Elle reste aujourd'hui une ressource mal valorisée, malgré 30 associations et clubs nautiques, de voile, pêche, plongée, canoë kayak, aviron, planche à voile et sports de glisse divers, qui concernent environ 6000 passionnés actifs.

La mer constitue pourtant une facette essentielle dans la conscience collective. C'est une part majeure de l'identité du Havre aujourd'hui valorisée, et notamment par la plage et les bassins du port (réaménagement des docks, Centre de la Mer et du Développement Durable).

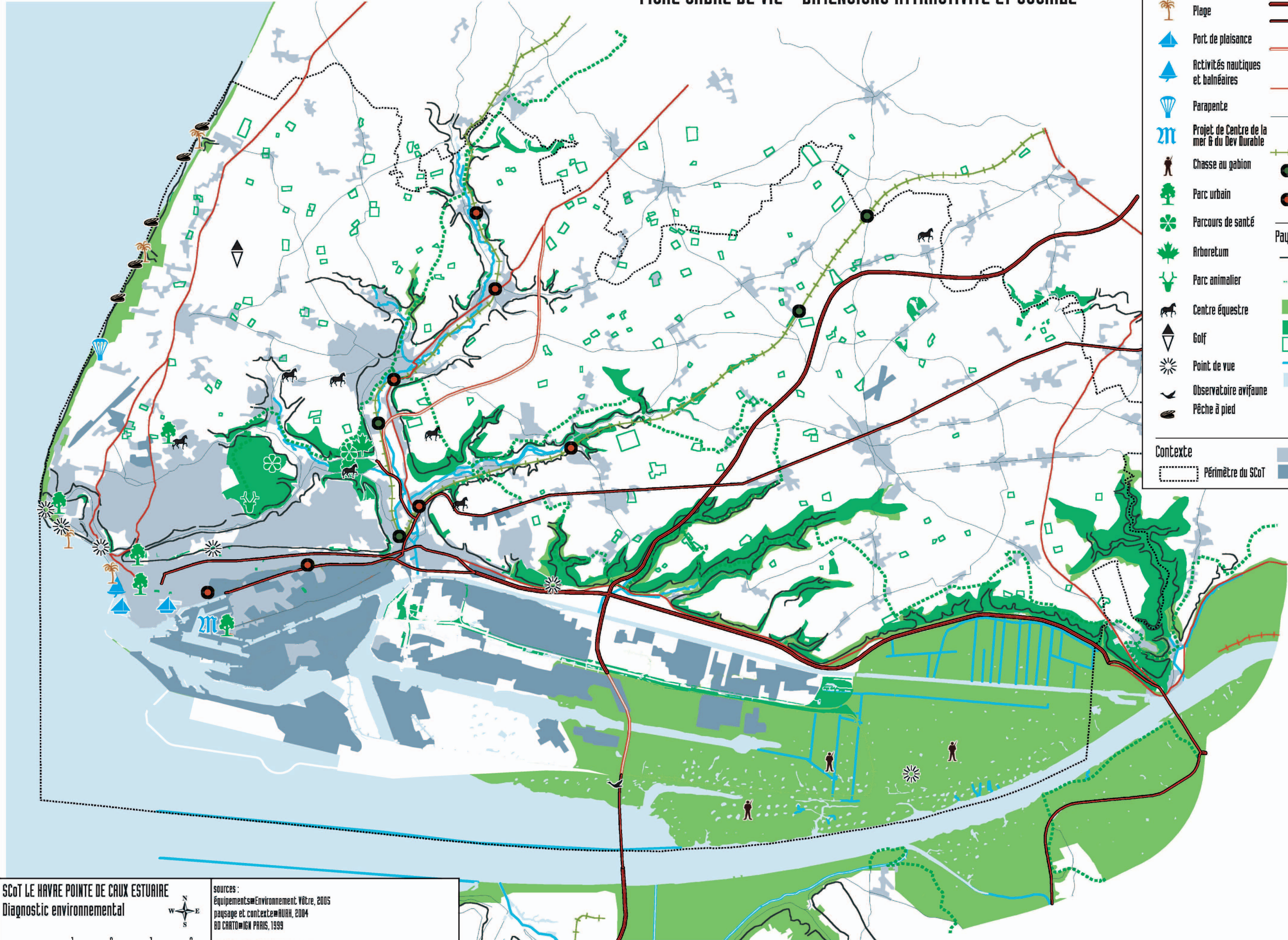
Les Falaises

Les falaises vives sont une transition nette et franche entre la mer et le plateau agricole. Elles marquent peu les esprits, car elles ne sont pas visibles depuis les terres. Elles sont peu accessibles, donc faiblement valorisées.

Le long de la plaine alluviale, les falaises mortes de l'estuaire sont beaucoup plus valorisables pour l'image du Pays. Visibles depuis la plaine, elles constituent cependant une barrière physique qui coupe le territoire des communes. Elles sont peu accessibles pour le public (sécurité) et offrent des points de vue limités (végétation).



FICHE CADRE DE VIE - DIMENSIONS ATTRACTIVITE ET SOCIALE



Equipement		Axes de transport	
	Plage		Autoroute
	Port de plaisance		Route nationale
	Activités nautiques et balnéaires		Route départementale (voie express)
	Parapente		Route départementale classée à grande circulation
	Projet de Centre de la mer & du Dev Durable		Route départementale
	Chasse au gabion		Voie ferrée
	Parc urbain		Gare ouverte aux voyageurs
	Parcours de santé		Gare ouverte aux voyageurs et au fret
	Arboretum	Paysage	
	Parc animalier		Vallée et coteau
	Centre équestre		Sentier de Grande Randonnée
	Golf		Espace naturel
	Point de vue		Espace boisé
	Observatoire avifaune		Clos masure
	Pêche à pied		Réseau hydrographique
Contexte			Espace urbanisé
	Périmètre du SCOT		Espace industriel

SCOT LE HAVRE POINTE DE CAUX ESTUAIRE
 Diagnostic environnemental

07/04/2005

1 0 1 2 Km

sources :
 Equipements Environnement V0tre, 2005
 paysage et contexte AURH, 2004
 BD CARTO IGN PARIS, 1999

Ref info : AURH/SCOT/MI/cadrevie.wor
 Cartographie réalisée par Environnement V0tre, Mont Saint Rignan

Cadres de vie - dimension attractive et sociale

Les enjeux localisés

Les Villes

Des quartiers très différents se côtoient dans la zone urbaine, sans réelle mixité sociale. L'habitat forme une couronne depuis le Cap de la Hève :

- . **Quartier type station balnéaire**, au charme indéniable,
- . **Le centre ville reconstruit** : espaces libres suffisamment dimensionnés mais traités ponctuellement et sans réel investissement des espaces libres privés, bassins portuaires insuffisamment mis en valeur,
- . **Quartiers anciens centraux de la ville du Havre** : peu équipés en espaces de proximité, présentant un déficit en espaces plantés,
- . **Quartiers Sud** : important potentiel de recomposition urbaine et bénéficiant de nombreux éléments qualitatifs sur lesquels s'appuyer pour répondre aux besoins des populations,
- . **Centres anciens d'Harfleur, Montivilliers et Saint-Romain de Colbosc** : efforts de traitement des espaces libres, actions d'embellissement, mise en valeur des berges de la Lézarde (Harfleur)...
- . **Quartiers urbains périphériques (qu'il s'agisse d'ensembles d'habitat pavillonnaire ou collectif)** : traitements fortement différenciés des espaces libres avec, en résultante, une qualité hétérogène des différentes composantes du cadre de vie ; les quartiers urbanisés dans le cadre d'opérations d'ensemble bénéficient généralement d'espaces de qualité et surtout bien hiérarchisés (espaces libres de proximité, aires de jeux, espaces sportifs et complexes d'équipements, espaces d'accompagnement des voies de circulation, espaces verts et jardins publics, places publiques, circulations douces, etc.),
- . Pour ce qui concerne les **espaces de proximité des autres communes** (c'est-à-dire non urbaines), ceux-ci résident la plupart du temps dans un traitement qualitatif des espaces centraux et dans une offre d'équipements sportifs relativement abondante,
- . S'agissant des **hameaux**, la « qualité de vie » tient essentiellement à la possibilité de disposer d'une grande parcelle dans un environnement à dominante verte, le traitement personnel des espaces privatifs n'induisant aucune plus-value autre que "paysagère" pour les autres.

La plaine estuarienne

Le paysage portuaire à l'interface de la ville est de plus en plus reconnu (Docks Océane...) comme possédant une attractivité. Plus loin, la ZIP fait l'objet d'un Schéma de Développement et d'Aménagement Paysager pour valoriser l'environnement des entreprises et donc également leur implantation.

Le paysage nocturne est plus exceptionnel : éclairage des activités industrielles et portuaires, mise en « lumière » des infrastructures et des édifices publics.

Le territoire estuarien présente une segmentation forte entre les quartiers urbains, le paysage naturel et le paysage de la ZIP. Les paysages écologiques exceptionnels de la plaine alluviale et de l'estuaire sont aujourd'hui reconnus et protégés. Pourtant, ce patrimoine naturel d'intérêt européen n'est pas facilement accessible pour les habitants, si ce n'est pour de rares initiés : chasseurs et ornithologues.

La plaine n'est donc pas un cadre de vie global. On y travaille (ZIP, zones agricoles), on y passe (grandes infrastructures), quelques-uns y pratiquent leurs loisirs...

Le Plateau

Il est marqué par le développement de l'agriculture et d'activités tertiaires non bruyantes et peu polluantes.

L'agriculture périurbaine participe aujourd'hui de fait à la frange verte, elle :

- Freine le développement en tâche d'huile de la zone agglomérée la plus dense,
- Offre aux habitants des lieux de détente potentiels,
- Maintient une agriculture de proximité.

Les zones d'activités mettent en avant des aménagements paysagers de qualité, en adéquation avec le cadre rural/rurbain et l'acceptation des populations riveraines.

Même si les pôles de vie sont répartis sur tout le territoire, cette répartition n'est pas homogène et les services de proximité tendent à disparaître. Les hameaux se développent autour des clos mures, mais l'urbanisation pavillonnaire occupe de plus en plus d'espace. Les éléments du petit patrimoine rural disparaissent progressivement : haies, chemins creux, brise-vent.

Cependant, la qualité de vie (espace, bruit, transport) des zones rurales attire, consommant peu à peu une partie importante de la réserve foncière sans valorisation environnementale associée.

Les vallées et valleuses

Anciennement agricoles (maraîchage), la vallée de la Lézarde, les vallons (vallées et vallées sèches) sont les points de passage obligés de par le relief : mise en place d'infrastructures et de lieux d'échanges majeurs avec centres de vie et commerces.

Ces centres de vie se sont construits autour des rivières qui leur donnent un charme indéniable. Certains sites sont valorisés par leurs espaces naturels (parc de Rouelles, ZPPAUP d'Harfleur, classement Espace Boisé Classé des bois) et la présence d'un milieu rare, les espaces boisés.

Toutefois, la plupart des boisements ne sont pas aménagés pour une fréquentation publique.

Les évolutions possibles

L'amplification des conditions actuelles du développement urbain aura une influence certaine sur le cadre de vie.

Certes, la ruralisation apporte un cadre de vie agréable à ceux qui ont choisi ce type d'habitat. Cependant, on observe une banalisation du paysage rural par la construction de pavillons individuels ou de lotissements qui ne respectent ni la trame actuelle du paysage, ni la qualité du bâti. S'y ajoutent les mutations agricoles, qui modifient les parcelles, l'aspect des bâtiments...

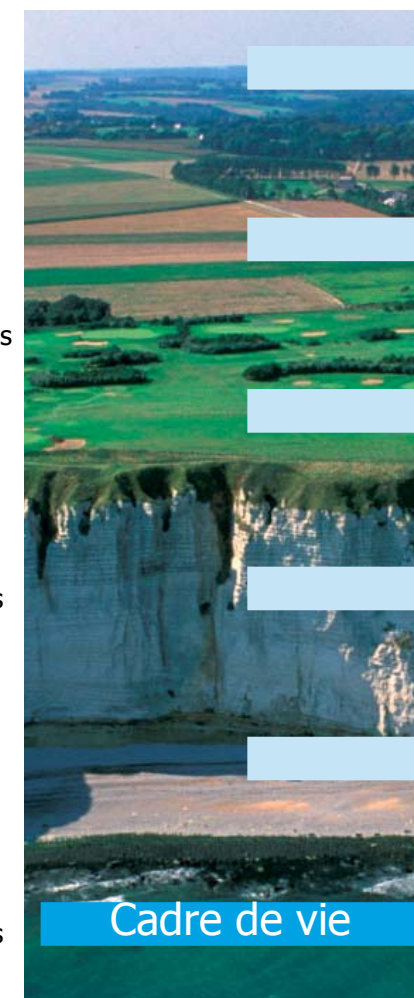
En zone urbaine, la densification de l'habitat limite la création d'espaces de loisirs (sport ou parc), ces équipements consommateurs d'espace sont alors "rejetés" en limite d'urbanisation, augmentant encore le temps d'accès moyen aux espaces de détente.

Le tronçon aval de la Vallée de la Lézarde présente une image aujourd'hui banalisée de type "entrée de ville", les autres vallées étant eux peu accessibles.

Les réponses actuelles

Afin d'améliorer la qualité des cadres de vie, les acteurs du territoire travaillent aujourd'hui à :

- l'aménagement et la valorisation des offres de loisirs tournés vers les milieux naturels (observatoire de la réserve naturelle), les forêts urbaines, le littoral (plage, activités...),
- l'inscription dans les Contrats d'Agglomération et de Pays des sentiers et chemins de randonnée,
- l'aménagement de vélo-routes,
- un certain nombre de belvédères sont aménagés (ou programmés) sur la Côte, qui constitue par ailleurs un « fond de scène » de verdure important depuis la ville basse du Havre. Un des lieux les plus emblématiques est sans aucun doute le port de Sainte-Adresse qui doit faire l'objet de travaux d'aménagement dans les prochaines années (les "Jardins suspendus").
- la valorisation de l'environnement paysager des entreprises de la ZIP,
- l'aménagement des centres-villes (communes urbaines et rurales), de manière attractive et sécurisée (limitation de vitesse, gestion des espaces verts, trottoirs, éclairage public),
- une réflexion pour une charte paysagère et patrimoniale sur le territoire du Pays.



Points de vigilance

- Harmoniser la qualité du cadre de vie
- Valorisation de la situation litorale : préservation des paysages et des atouts maritimes
- Mise en réseau des espaces de détente, amélioration des accès, proximité
- Structuration des paysages de plateau agricole, par le maintien de la polyculture
- Valorisation de l'identité du Pays en s'appuyant sur ses atouts paysagers et naturels (image)
- Appropriation populaire des atouts du territoire

Points forts Points faibles

Grande proximité du littoral
Cadre de vie apprécié par ses habitants (natifs, nouveaux arrivants)
Entités paysagères majeures (mer, falaise, plaine alluviale, plateau agricole)

Réputation négative sur les plans régional et national
Peu d'espaces maritimes et naturels accessibles au public et peu d'équipement de mise en valeur
Amélioration à poursuivre de la prise en compte de l'image et de l'environnement paysager de la ZIP
Gestion extensive de l'urbanisation pavillonnaire
Disparition progressives des éléments du petit patrimoine : haies, chemins creux, brise-vent...

Proposition d'indicateurs



- Observatoire des flux migratoires (notamment turn-over), indicateur de qualité de vie
- Indicateur fondé sur le prix de l'immobilier
- Surface d'espaces verts publics par habitant, temps d'accès moyen en fonction des modes de transport
- Répartition et accessibilité des espaces verts
- Budget des services espaces verts (investissement, fonctionnement) sur tout le territoire
- Nombre de villes et villages fleuris, paysages labélisés
- Linéaire de chemins et sentiers de promenades et d'ondonnées ouverts aux visiteurs dans les espaces naturels

PAYSAGE – PLAGES - LIEU DE VIE – LOISIR - TRAME VERTE - ENTITE PAYSAGERE – HABITAT - TRAVAIL - ESPACE

LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DU SCoT





Quels enjeux pour le ScoT ?

« Etre vigilant et reconquérir l'avenir »

Le diagnostic de l'état initial dresse un portrait assez sévère en termes de risques et de pollutions auxquels sont appliquées diverses politiques de gestion. Néanmoins, il existe un potentiel environnemental intéressant en ce qui touche au cadre de vie, à la protection de l'estuaire, à la proximité littorale.

Le ScoT se doit particulièrement ici de promouvoir un nouveau modèle de développement économique et social conditionné par un haut niveau de qualité environnementale.

Les enjeux du SCoT

1/ Enjeu pédagogique et stratégique

. Continuer à promouvoir et conforter avec le SCoT, le travail de reconquête environnementale engagée (plan de gestion de l'estuaire, Pic Urban...) en visant une démarche d'exemplarité au niveau européen.

. Partager la connaissance des dynamiques environnementales et encourager la formation et l'information.

2/ Enjeu spatial global

. Réussir un zonage et un maillage de reconquête environnementale qui puisse permettre de faire coexister à la fois :

- Un cadre de vie agréable avec des espaces de proximité de qualité,
- Des potentialités de renouvellement urbain et industriel de haute qualité environnementale
- La reconquête d'une trame écologique favorable à une restauration ambitieuse de la biodiversité,

3/ Enjeu économique

. Donner une valeur économique aux richesses environnementales préservées et reconquises. Rendre le territoire attractif d'un point de vue :

- cadre de vie : paysages vécus, espaces verts et naturels de proximité...
- tourisme : patrimoine culturel et historique, paysages perçus, espaces naturels...

. Former et informer sur ces richesses.

4/ Enjeu méthodologique

. Imposer une approche environnementale et paysagère aux documents d'urbanisme et projets d'aménagement, qu'ils soient :

- urbain : consommation d'espace, risque naturel...
- industriel : consommation d'espace, risque industriel...
- de transport : risque TMD, nuisances...

. Déterminer le mode de développement soutenable pour un territoire aussi contraint.

Traductions à rechercher dans le projet de SCoT

Villes/zones industrielles/port

Optimiser la mixité et gérer les zones d'exposition de la population et des biens aux pollutions et aux risques.

Zones vertes

Offrir des possibilités de maintien d'une agriculture péri-urbaine davantage tournée vers la multifonctionnalité et la qualité environnementale (espaces de loisirs, de tourisme, économique... protection contre le ruissellement, préservation de la qualité de l'eau, maintien de l'étalement urbain).

Gestion globale de l'eau

Intégrer la préservation et la reconquête du cycle de l'eau dans sa fonctionnalité (cours d'eau, nappes, ruissellement, zones humides, usages...) ainsi que dans sa dimension attractive (bassins, canaux, plages, milieux humides, rivières...).

Patrimoines

Recenser, protéger et gérer un maillage de sites et espaces patrimoniaux (points forts de reconquête) pour construire l'identité locale pour les générations futures et favoriser l'attractivité du territoire.

Terme d'échéance

Prévenir les risques environnementaux et anticiper les évolutions en intégrant une vision à très long terme (50 à 100 ans).



Les sources

Documents transversaux

Projet d'agglomération - Diagnostic de cadrage CODAH, 2002

Projet et contrat d'agglomération du Havre, 2003

Projet et contrat de Pays Le Havre Pointe de Caux Estuaire, 2003

Projet de territoire de la CCSRC, 2003

Schéma d'Aptitude et d'Utilisation de la Mer (SAUM), 1982, MEBS-MABN

DTA de l'Estuaire de la Seine, approbation en cours

Principes d'aménagement de la plaine alluviale du Havre, 2003

PLU communaux des 33 communes du pays, états d'avancement différents

Inventaire Permanent du Littoral – IPLI, 1977-1983

Une gestion durable pour l'avenir des régions portuaires, 2000 – 2001

Profil environnemental régional, 2000

Agenda 21 de la Ville du Havre, Phase de lancement

Ecosystèmes - dimension écologique

Plan d'interprétation de la Réserve de l'Estuaire de la Seine – Etude Patrimoine, Avril 2000

Plan de Gestion de la Réserve de l'Estuaire de la Seine 2001 – 2006, 11/2000

Projet de classement de la nouvelle Réserve Naturelle de l'Estuaire de la Seine - Dossier d'enquête publique, Mai 2001

Tableau de bord régional de l'environnement, AREHN, 2004

Actes du colloque : «l'Estuaire de la Seine, enjeux écologiques et économiques», 1984

Programme scientifique que Seine-Aval, 1998

Pollution & santé - dimension sanitaire

Programmes d'assainissement de la CODAH, 2003

Air Normand, 2005

Diagnostic locaux de Santé, ORS Haute-Normandie, juin 2004

LE HAVRE CITY REPORT, APHEIS, 2002

INVS – Programme PSAS-9 - Surveillance des effets sur la santé de la pollution de l'air, 1990-1995

Exposition de la population havraise à la pollution atmosphérique (SO₂ et O₃) - Rapport final – Février 2001

La santé observée dans l'agglomération havraise, 2000
<http://lehavre-sante.com/>

Rocade nord du Havre. Troisième section. Dossier de concertation, décembre 1998

Ressources naturelles - dimension économique

Étude de développement de l'Estuaire de la Seine (Pricewaterhouse Cooper), 2000

Actes du colloque : «l'Estuaire de la Seine, enjeux écologiques et économiques», 1984

Études de Port 2000 de phases 1 et 2, 2000-2004

L'Industrie et l'Environnement en Haute-Normandie, 2001

Diagnostic de l'espace rural du Pays Le Havre Pointe de Caux Estuaire. L'Agriculture, 2003

Atlas de l'Estuaire de la Seine, 1996

Atlas du Havre et sa région, 2002

AURH Etudes, Bulletin n° 6. Février 2000

Schéma d'alimentation en eau potable de la Seine-Maritime, 2002

Réponse à l'appel à projet «Pôle littoral», 2002

Rocade nord du Havre. Troisième section. Dossier de concertation, décembre 1998

Plan de déplacements Urbains de l'agglomération Havraise. Pré-diagnostic, octobre 1998

Menaces, dangers - dimension sécuritaire

Documents d'orientations et études sur les risques majeurs, PPR en cours

Atlas du Havre et sa région, 2002

DDRM 2004

Cadre de vie - dimension attractive et sociale

Etat des lieux et évolution de l'environnement dans la région havraise, 1998

Atlas du Havre et sa région, 2002

Patrimoines - dimension culturelle

Inventaires et projets de valorisation du patrimoine bâti, dates diverses

Le Havre : Le patrimoine moderne du centre ville et son contexte spatial
(<http://www.archi.fr/DOCOMOMO-FR/le-havre1.htm>)

Schéma départemental des Paysages de Seine-Maritime, juin 2000

Atlas du Havre et sa région, 2002